

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

CETTE ANNÉE, L'AMA FÊTE SES 55 ANS!



DIT JAAR, VIERT AMA HAAR 55° VERJAARDAG!

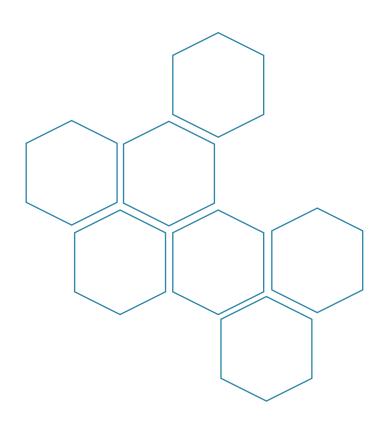
# TABLE DES MATIÈRES

		2	2
INTI	RODUCTION 5		8 mars22
Défendre et représenter7			LGBTQIA+22
_	'AMA est une Fédération patronale7		ide alimentaire et alimentation durable22
1.1.	Groupe de travail « Questions patronales » 7		1odifications réglementaires23
1.2.	Informations, conseils et interprétation des		Ordonnance COCOM23
	obligations patronales7	10.2.	Arrêté COCOM relatif à la participation financière
1.3.	Asbl « Fédérations de la 319.02 » 7		en maison d'accueil23
1.4.	Organismes représentatifs et coupoles 8	10.3.	Maisons d'accueil agréées par la COCOF : révision
1.5.	(Sous)commission paritaire 319 et fonds sociaux		du décret de 199923
	9	10.4.	Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-
1.6.	Le Fonds social des Institutions et Services d'Aide		Capitale organisant la location des habitations
	aux Jeunes et aux Handicapés (Fonds ISAJH). 9		gérées par la Société du Logement de la Région
1.7.	Le Fonds MIRABEL9		bruxelloise ou par les sociétés immobilières de
1.8.	Le Fonds Old Timer9		service public24
1.9.		8.5.	Décret wallon : réforme sectorielle24
	compensatoire (Fonds BEC)	8.6.	Décret wallon : « Accueil de jour »25
1 10	. APEF 10	Forr	ner 27
	. ABBET (Région bruxelloise)		es AMA'tinées27
	Accord du Non-Marchand 2021-2024 11		Un corps sain dans un esprit sain ?27
	'AMA est une fédération sectorielle 12		Sois autonome et tais-toi27
			Bracelet électronique et hébergement, trop galère
	AMA'politique : Mémorandum 2024-2029 12 L'AMA en Wallonie 12	5.5.	? 27
2.2.		94	Soutien à la parentalité : on ne nait pas parent, on
2.3.	L'AMA à Bruxelles	3.4.	le devient28
2.4.	0 1	10 1	es formations et intervisions28
2.5.	•		Accompagner des personnes sans abri en
	elopper une expertise18	10.1.	collectivité28
	Accès au logement18	10.2	Droits de l'enfant : principes de base et
3.1.	Groupe de travail « Post-hébergement » 18	10.2.	participation des enfants aux services28
3.2.	Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat	10.2	Comment accueillir la souffrance psychique des
	(RBDH)18	10.5.	personnes en tant qu'intervenant·e social·e ?28
3.3.	Rassemblement wallon pour le droit à l'Habitat	10.4	Accompagner des personnes en souffrance
	(RWDH)18	10.4.	psychique et en précarité ?28
3.4.	« Bienvenue chez vous » : partenariat avec IKEA	10 E	
	18	10.5.	Comment accompagner des personnes en
3.5.	Cellule capteur et créateur de logements (CCL) –	10.6	souffrance psychique et en précarité ?29
	Comité de pilotage19		Prévention et gestion des incendies29
3.6.	Housing action day Belgium19	10.7.	"Quand la souffrance de l'autre devient
4. V	iolences conjugales et intrafamiliales 20		contagieuse" - Formation à la prévention du stress vicariant29
4.1.	Groupe de travail « soutien aux victimes de	10.0	Violences conjugales et intrafamiliales29
	violences »20		Pouvoir situer mon travail dans un secteur30
4.2.	Task force 20	10.9.	
4.3.	Audition: Places d'accueil pour femmes victimes		1 0 1 1
	de violences conjugales20		es actualisations31
5. p	arentalité 21		AMA'stat31
	Accueil de jour21		Recueil de données post-hébergement31
	Groupe de travail « Services d'accueil de jour de		articipations à nos formations31
0.1.	Wallonie »	13.P	artenariats avec d'autres organismes31
6.2	Groupe de travail : « Centres bruxellois d'accueil de	13.1.	FEDEPRO31
J.Z.	jour »21	Con	muniquer 33
7 D	Participation21		iffusion de l'information parmi les membres
			lative aux membres33
	Groupe de travail « Participation »		Le site internet : www.ama.be33
1.2.	Comité d'accompagnement projet « PAT : Peer and		La newsletter de l'AMA : AMA'NEWS33
0 -	Team Support »		Brevo de l'AMA : des newsletters thématisées33
ö. D	Proits des femmes, des personnes LGBTQIA+		L'agenda des réunions de l'AMA : AMA'GENDA
		14.4.	L agenua des redinons de l'Aivia . Aivia deinda

33
14.5. Réseaux sociaux : Facebook, YouTube, LinkedIn 33
15.L'AMA représente ses membres et les services
du secteur : événements 34
15.1. Quinzaine des portes-ouverte et journée d'étude
(Région wallonne) 34
15.2. Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-
abri 35
16.Publications de l'AMA35
16.1. Post-hébergement
16.2. Rapport sectoriel des maisons d'accueil agréées
par la COCOF36
16.3. Rapport sectoriel des services wallons 36
17.L'AMA dans les médias36
18.Rencontres d'étudiant·es et travailleur·ses
sociaux·ales37
Chercher39
19.AMAgiciel39
20.AMAstat39
21.Enquête sur le post-héberement 39
22. Participation à recherches et des travaux de fin
d'études (mémoires, TFE) :

22.1. Recherches et études	39
22.2. Mémoires et TFE	39
Gouvernance	41
23.Instances et fonctionnement	41
23.1. Les membres de l'AMA (nombre d'a	affiliés)41
23.2. Assemblées générales	41
23.3. Le Conseil d'administration	42
23.4. Réunions des administrateurs régio	naux (RAW et
RAB) et réunions plénières régional	es (RPRW et
RPRB)	42
23.5. L'équipe de l'AMA	43
24.Gestion financière	44
ANNEXE : Discours de Christine Va	anhesSen,
Directrice, à l'occasion des 55 ans	de l'AMA . 45
Annexe : MANDATS DE L'AMA ET	
PARTENARIATS EN 2023	47
L'AMA est une fédération patronale :	47
L'AMA en Europe :	
L'AMA en Belgique :	47
L'AMA à Bruxelles :	47
L'AMA en Wallonie :	47

# Introduction



# INTRODUCTION

En 2023, l'AMA fête ses 55 ans!

A cette occasion, une Assemblée générale festive a été organisée à l'Aérodrome de Namur en présence de nombreux anciens Président.es de l'AMA dont l'un des fondateurs de notre association : Manuel Lopez. Leurs présences ainsi que celle de nombreux membres de l'AMA démontre, une fois encore, l'attachement et le dynamisme des nombreux acteurs et partenaires qui ont contribué ou qui contribuent aujourd'hui à lutter contre le sansabrisme et le mal logement tout en ayant la volonté de se professionnaliser et de consolider les liens qui les unissent au travers des missions de l'AMA. Le discours de Christine Vanhessen, Directrice de

2023 est aussi une année au cours de laquelle de nombreux dossiers et projets ont été réalisés. Certains s'inscrivent dans une continuité telle que la Quinzaine wallonne des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ou la Semaine bruxelloise du secteur de l'aide aux sans-abri, mais aussi la défense de nos membres dans différentes instances wallonnes, bruxelloises, fédérales et européennes.

l'AMA, est repris en annexe de ce rapport.

L'AMA a poursuivi, dans ce cadre, l'élaboration des modifications réglementaires qui régissent notre secteur, Accords du Non-Marchand...

L'équipe de l'AMA a également produit de nombreux documents et rapports mettant en lumière le travail de ses membres et du secteur (ex : les rapports sectoriels ou encore le rapport sur le post-hébergement).

Une part importante du travail réalisé en 2023 a été consacrée à la conception du Mémorandum 2024 de l'AMA en vue des prochaines élections. Ce Mémorandum a été co-construit avec les membres et a été présenté aux différents partis politiques. Ces rencontres ont fait l'objet de nombreux échanges, questionnements et propostions qui, nous l'espérons, seront pris en compte dans les prochaines négociations gouvernementales.

Ce rapport d'activité est donc, aussi, l'occasion de saluer l'ensemble des collaborateurs.trices de l'AMA pour leur investissement, leur énergie et leur engagement pour défendre les services affiliés à l'AMA et, in fine, lutter contre le sans-abrisme, le sans-chez soirisme et le mal logement.

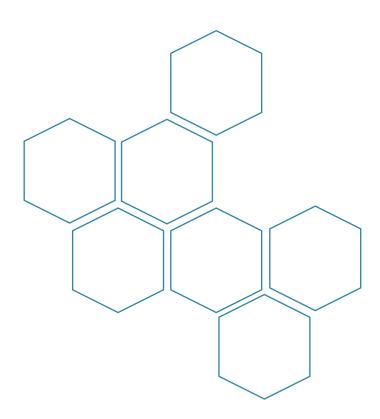
C'est aussi l'occasion de saluer le travail, bénévole, des administrateur.trices qui mobilisent de leur précieux temps de travail à la défense du secteur.

Enfin, l'AMA ne serait rien sans les services membres. Leurs disponibilités et leurs expertises sont essentielles au travail d'une fédération. Nous les en remercions!

En vous souhaitant une belle lecture de ce rapport d'activités 2023 !

L'équipe de l'AMA en 2023 : Louis Berny, Léa Courtois (jusque fin septembre), Elliott Delcroix (arrivé fin octobre), Antoine Farchakh, Michael Sharghi Erd Moosa (jusque mi-juillet), Bastien Van Lierde (arrivé début novembre), Christine Vanhessen et Josiane Wautier.

# Défendre et représenter



# DÉFENDRE ET REPRÉSENTER

# 1.L'AMA EST UNE FÉDÉRATION PATRONALE

# 1.1. Groupe de travail « Questions patronales »

Le groupe de travail « Questions patronales » aborde des sujets qui seront négociés en SCP ou dans les Fonds ainsi que des questions relatives à la gestion des ressources humaines posées par les membres.

Depuis 2020, une subvention de la COCOM nous permet de renforcer notre axe de conseil juridique. Outre la mission de soutien aux services agréés par la COCOM, le conseiller juridique dispose de quelques heures à destination de l'ensemble des membres de l'AMA. Dans ses missions, notamment, le conseil juridique se penche sur des questions relevant des obligations des employeurs.

En 2023, le groupe de travail s'est réuni 3 fois. Nous avons abordé différents sujets ayant traits, de manière générale, au Droit social :

- Mesures du "Deal pour l'emploi" et de la loi du 30 octobre 2022 :
  - o dispense de certificat médical
  - o modification du règlement de travail
- Questions syndicales et service minimum
- Etat des lieux de la mise en œuvre des Accords Non-Marchand
- Horaire et régime de travail
- Primes de fin d'année
- Déplacements professionnels : mesure mobilité en région bruxelloise
- Heures supplémentaires
- Aidants qualifiés
- Adresse de référence et domiciliation
- Marché public

# 1.2. Informations, conseils et interprétation des obligations patronales

L'AMA est régulièrement questionnée sur des sujets ayant trait aux obligations des employeurs notamment en matière de droit social.

Certaines réponses sont apportées individuellement au service membre qui pose une question, d'autres font l'objet d'une réponse collective adressée sous forme d'une fiche technique appelée « Parlons droit(s) ».

Quelques Thématiques abordées en 2023 :

- Comment mettre en place les RTT avec embauche compensatoire et comment est-ce subventionné par la COCOM ?
- Comment calculer l'ancienneté acquise ?
- Quelles sont les différences entre les barèmes de la COCOM (cf. ordonnance) et ceux de la CP 319 ?
- Quelle est la force obligatoire d'une CCT?
- Est-il possible de mettre en place un système d'octroi de chèques repas ?
- Quelle est la durée de conservation des avertissements faits à des travailleurs ?
- Quel est l'impact des mesures prévues par le "DEAL pour l'emploi" (semaine de 4 jours et régime hebdomadaire alterné) sur les dérogations "durée du travail"
- Un déficit budgétaire trop élevé peut-il constituer un motif de refus ou de blocage de subsides par une administration?
- Paiement des sursalaires pour prestations irrégulières (nuit) ? Usage ou obligation ?
- Le 8 mai est-il un jour férié?
- Qui a la charge de la preuve dans le cadre d'un licenciement pour motif grave ?
- Un travailleur en contrat de remplacement :
  - o a-t-il droit à un congé éducation ?
  - o a-t-elle droit à un congé parental?

### 1.3. Asbl « Fédérations de la 319.02 »

L'AMA participe aux réunions des fédérations patronales actives dans le champ de compétence de la SCP 319.02. L'objectif de ces réunions est de préparer les points qui seront discutés lors de la réunion de la SCP 319.02 mensuelle et donc, dans la mesure du possible, de permettre au porte-parole de disposer de suffisamment d'éléments que pour représenter l'ensemble du banc patronal. C'est aussi l'occasion pour l'AMA de faire part des spécificités du secteur des Adultes en difficulté mais aussi de partager les expériences et les savoir-faire des autres secteurs de la 319.02.

Christine Vanhessen y représente l'AMA en qualité de membre de l'assemblée générale et administratrice.

Deux conseillères juridiques accompagnent les fédérations d'employeurs notamment lors des réunions de la SCP 319.02. Les conseillères apportent un éclairage juridique sur des questions collectives.

Au rythme d'une rencontre mensuelle, les réunions plénières ont comme objectif de préparer les réunions de la SCP 319.02. C'est aussi l'occasion de faire le point sur les actualités des différents Fonds de la 319.02 ainsi que des discussions en liens avec l'UNIPSO, BRUXEO, des Fonds sociaux ou des Accords du Non-Marchand.

Parmi les actions menées par l'asbl en 2023 :

- Suivi des dossiers à l'ordre du jour des réunions de commission paritaire
- Adaptation des statuts afin de les mettre en conformité, d'une part avec le Code des sociétés et des associations mais surtout de les faire correspondre aux activités actuellement réalisées par l'asbl. Pour y parvenir, un chantier de plusieurs années a été réalisé. Ce chantier a abordé différents aspects de l'asbl (missions, valeurs, plan stratégique...)
- Informations sur les actualités dans les différents secteurs : mise en œuvre des Accords du Non-Marchand, réformes sectorielles en cours
- Réflexion sur plusieurs thèmes :
  - Discriminations et approches genrées dans les secteurs de la SCP/CP 319
  - Métiers en pénurie et difficultés de recrutement
  - Aidants proches

### 1.4. Organismes représentatifs et coupoles

L'AMA, en sa qualité de fédération patronale, est membre de plusieurs confédérations patronales (qui respectent les découpages linguistiques et régionaux de notre pays).



Image: BRUXEO

Ces coupoles patronales du secteur Non-Marchand permettent, non seulement, de développer des réseaux mais aussi de s'informer des dossiers intersectoriels, régionaux et fédéraux, et de participer au développement de positions communes, là où ces instances siègent.

Régulièrement, ces coupoles organisent des formations, des journées d'étude ou des groupes de travail

### 1.4.1. UNISOC

Les travaux réalisés par l'UNISOC concernent des mesures fédérales ou des mesures qui ont un impact sur les services en matière e droit social.

### 1.4.2. UNIPSO

Les travaux de 2023 ont concerné essentiellement, les Accords du Non-Marchand 2021-2024, la réforme APE, les plans de relance et la crise énergétique. Mais également, une partie importante de l'année a été concentré sur la préparation et la rédaction du mémorandum de l'UNIPSO. L'AMA, en qualité de membre de l'UNIPSO, a contribué à ce mémorandum notamment s'agissant de la partie relative à la lutte contre le sans-abrisme.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui lie l'UNIPSO et la Région wallonne, l'AMA bénéficie d'un soutien financier lui permettant de répondre à la mission de concertation sociale telle que décrite dans la convention : l'AMA s'engage dans la concertation sociale en vue de représenter et défendre au niveau de la Région Wallonne les intérêts patronaux intersectoriels et interprofessionnels.

Enfin, l'AMA dispose d'un mandat de l'UNIPSO pour représenter le banc patronal au CESW – commission Logement.

### 1.4.3. <u>BRUXEO</u>

Les travaux de 2022 ont concerné essentiellement les Accords du Non-Marchand 2021-2024.

Des réflexions sont également en cours concernant les ACS.

# 1.5. (Sous)commission paritaire 319 et fonds sociaux

En sa qualité de fédération patronale, l'AMA représente le secteur des « Adultes en difficulté » à la Commission Paritaire 319 (fédéral et bicommunautaire) et à la Sous-Commission Paritaire 319.02 (Région wallonne, Communauté française, Communauté germanophone et COCOF).

Elle assure également des mandats dans les Fonds sociaux attenants : Fonds ISAJH, Fonds Mirabel et Fonds Old Timer, Fonds BEC et est membre de l'APEF (association paritaire pour l'emploi et la formation) qui regroupe un grand nombre de Fonds de sécurité d'existence du secteur « Non-Marchand » francophone et germanophone.

Travaux et chantiers 2023					
CP 319	SCP 319.02				
<ul> <li>Indexations des barèmes</li> </ul>	<ul> <li>Indexations des barèmes</li> </ul>				
<ul> <li>Mesures de fin de</li> </ul>	• Prime de fin d'année				
carrière (crédit-	Accords du Non-				
temps)	Marchand 2021-2024				
	<ul> <li>Mesures de fin de</li> </ul>				
	carrière (crédit-				
	temps)				

Des contacts privilégiés existent entre l'AMA et l'UWAIS (Union wallonne des Agences immobilières sociales) ainsi qu'avec le RAPeL (Rassemblement des associations de promotion du logement). L'AMA s'engage à porter une attention aux intérêts de ces 2 secteurs.

# 1.6. Le Fonds social des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (Fonds ISAJH)

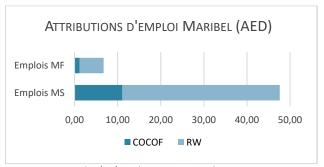
Le Fonds ISAJH est un « Fonds de sécurité d'existence » créé par la sous-commission paritaire 319.02 en 1990. Ses objectifs sont de soutenir l'emploi et la formation dans le secteur des établissements et services d'éducation et d'hébergement. Il couvre le secteur de l'aide aux personnes handicapées, aux jeunes, aux familles et aux adultes et s'adresse aux personnes travaillant dans les services d'éducation, d'accueil et d'hébergement au sein des Communautés française et germanophone, de la COCOF et de la Région wallonne.

Le Fonds contribue également au catalogue de formations : FORMACTION (anciennement Formapef). Ce catalogue propose près de 280 formations gratuites.

### 1.7. Le Fonds MIRABEL

Créées en 1997, les subventions « Maribel » permettent de créer de l'emploi afin de diminuer la charge de travail et d'améliorer la qualité des services. Le système repose sur un mécanisme de réductions de cotisations de sécurité sociale propre au secteur Non-Marchand (Maribel social) ou d'une dispense de versement d'une partie du précompte professionnel (Maribel fiscal).

Il n'y a pas eu d'attribution de nouveaux emplois en 2023.

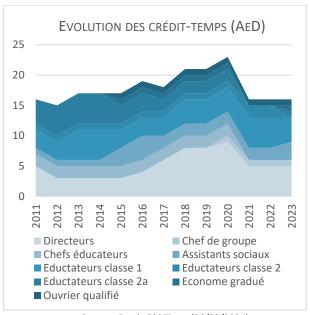


Sources: AMA (31/12/2023) soit 54,36 ETP répartis sur 52 services

### 1.8. Le Fonds Old Timer

La mesure de fin de carrière est d'application depuis janvier 2005. L'objectif du Plan Tandem est de permettre à un travailleur de + de 58 ans de réduire son temps de travail de 50% tout en bénéficiant d'un crédit-temps et d'une indemnité complémentaire lui permettant de percevoir une rémunération d'environ 80% de son salaire à temps plein. En contrepartie de cette diminution du temps de travail, l'employeur embauche de manière compensatoire un « jeune » travailleur à mi-temps.

Au 31 décembre 2023, 16 travailleurs de notre secteur bénéficient du Plan Tandem dont 5 directeurs, 1 chef de groupe, 3 assistants sociaux, 4 éducateurs classe 1, 1 éducateur classe 2a, 1 économe gradué et 1 ouvrier qualifié.



Source: Fonds Old Timer (26/02/2024)

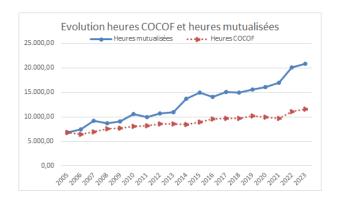
# 1.9. Le Fonds Bruxellois pour l'embauche compensatoire (Fonds BEC)

Les mesures de fin de carrière prévoient, à Bruxelles, que les travailleurs âgés de 45 ans au minimum bénéficient d'une réduction du temps de travail hebdomadaire tout en percevant leur salaire initial (pour un temps plein à 37 heures/semaine) :

- Les travailleurs de 45 à 49 ans réduisent leur temps de travail de 1 heure par semaine
- Les travailleurs de 50 à 54 ans réduisent leur temps de travail de 3 heures par semaine
- Les travailleurs de 55 ans et plus réduisent leur temps de travail de 5 heures par semaine

Depuis le début du dispositif, l'AMA effectue une mutualisation des heures théoriques de réduction du temps de travail auxquelles les travailleurs de 45 ans et + peuvent prétendre. Ce calcul s'effectue pour tous les travailleurs (cadre et hors cadre) des maisons d'accueil agréées par la COCOF.

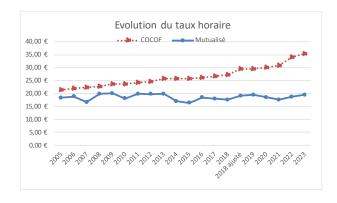
La COCOF quant à elle, budgétise la mesure sur base uniquement des travailleurs « cadre ».



Les montants fixés par la COCOF pour l'année 2023 représentent pour notre secteur 407.533,46€ pour un droit de tirage de 11.531,79 heures par an.

Après mutualisation, l'AMA comptabilise 20.895,16 heures en 2023<sup>1</sup>.

Pour rappel, la mutualisation tient compte de l'ensemble des travailleurs présents le 31 décembre de l'année N-1 tandis que le droit de tirage calculé par la COCOF ne tient compte que des travailleurs « cadre COCOF ».



Le principe de la mutualisation permet donc à l'ensemble des employeurs de bénéficier de subventions leur permettant d'effectuer des embauches compensatoires.

Malgré les Accords du Non-Marchand 2018-2019 qui ont permis de valoriser le montant horaire, notre calcul de mutualisation maintient un différentiel qui est en augmentation chaque année.

Les Accords du Non-Marchand 2021-2024 devraient viser, une nouvelle fois, une diminution de cet écart.

Depuis 2021, Christine Vanhessen est désignée Présidente du Fonds BEC pour un mandat de 2 ans.

### 1.10. APEF

En tant que représentant patronal dans les fonds sociaux, l'AMA est membre de facto de l'Assemblée générale de l'APEF (association paritaire pour l'emploi et la formation). L'APEF coordonne les différents fonds francophones.

# 1.11. ABBET (Région bruxelloise)

En 2010, les partenaires sociaux bruxellois signent l'Accord Non-Marchand avec la Commission communautaire française. Parmi les mesures décidées, celle concernant la thématique « Emploi et bien-être » est précisée en mai 2011. Elle comprend

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sources : AMA (04/03/2024)

deux volets : la création de l'asbl ABBET (Association Bruxelloise pour le Bien-Être au Travail), et le soutien à des initiatives menées par les Fonds sociaux paritaires. L'AMA est membre de l'ABBET (assemblée générale et conseil d'administration).

L'ABBET développe 5 types d'actions : interventions dans les associations, formations et intervisions, outils pédagogiques, emploi et études.

Dans le cadre des Accords du Non-Marchand bruxellois, les partenaires sociaux ont étendu le champ de compétence de l'ABBET aux services agréés par la COCOM.

### 1.12. Accord du Non-Marchand 2021-2024

Des Accords ont été conclus à Bruxelles et en Wallonie en 2021. La mise en œuvre de ces Accords est soumise à la négociation entre les partenaires sociaux au niveau des secteurs.

### En Wallonie:

Un budget annuel (et progressif jusqu'en 2024) d'environ 2.368.500€ a été dégagé pour les services privés et publics agréés. Ce montant vient s'ajouter aux 2.324.690€ permettant de couvrir des Accords du Non-Marchand antérieurs. Il s'agit donc, comme le montre le tableau ci-dessous, d'une augmentation du simple au double des moyens destinés au secteur wallon.

3 mesures ont été validées par les partenaires sociaux :

- Augmentation de la subvention pour la formation [100€/ETP]
- Emploi net supplémentaire [18.174,89€/agrément]
- Réduction collective du temps de travail à partir de 55 ans avec embauche compensatoire

L'année 2023, est donc la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de ces mesures. Les montants ont, heureusement, été indexés.

Une évaluation des mesures sera réalisée courant 2024.

### A Bruxelles (COCOF et COCOM):

Un budget annuel (et progressif jusqu'en 2024) d'environ 2.218.236€ a été dégagé pour les services bruxellois. Cette somme se rajoute aux précédents dispositifs Non-Marchand préexistants.

Les négociations étant toujours en cours. Tout comme en 2022, un complément à la prime de fin d'année a été accordé en décembre 2023.

A noter, cependant, que la mesure mobilité est entrée en vigueur à l'automne 2023 (en COCOF comme en COCOM). Il s'agit d'une mesure intersectorielle qui relève d'un autre budget que celui repris au 1<sup>er</sup> paragraphe. La mesure octroie un abonnement STIB annuel à tous les travailleurs, dans tous les secteurs concernés par l'Accord du Non-Marchand.

Nous espérons que les négociations quant à la mise en œuvre de mesures sectorielles aboutiront en 2024, sans quoi, les budgets pour notre secteurs seront intégrés aux budgets généraux et seront perdus.

# 2. L'AMA EST UNE FÉDÉRATION SECTORIELLE

Afin de représenter nos membres et de défendre leurs intérêts ainsi que celui du public sans abri et mal logé, l'AMA est membres de plusieurs instances détaillées ci-après.

En outre, afin de sensibiliser les représentants politiques, nous développons depuis quelques années, des rencontres politiques (ex. : en invitant des responsables politiques à participer à nos réunions, en rédigeant des mémorandums, en organisant des rencontres à plus grande échelle).

# 2.1. AMA'politique : Mémorandum 2024-2029

Pour cette année 2023, en prévision des échéances électorales de 2024, l'AMA s'est activement attelée à la rédaction de son mémorandum politique. Ce mémorandum a été coconstruit avec la participation de nos membres lors de groupe de travail spécifiques.

En Région wallonne, ce sont **10 groupes de travail** qui ont été organisés à la fois en fonction des agréments des services membres (maison d'accueil, maison de vie communautaire, abri de nuit et accueil de jour) que par bassin de vie pour être au plus près des réalités locales des services.

En Région bruxelloise, nous avons organisé **8 groupes** de travail afin de réunir les services par type d'agrément. Lorsque cela a été possible, ces groupes de travail ont été réalisé conjointement avec la Fédération Bico. Par ailleurs, les thématiques transversales ont été travaillées lors des plénières bruxelloises afin d'avoir des regards croisés sur ces situations.

Notre mémorandum est volontairement ambitieux au regard de l'objectif européen de la fin du sans-abrisme en 2030. Se basant sur la déclaration de Lisbonne, il allie à la fois des revendications concrètes pour les services membres de notre Fédération en fonction de leur réalité et leur cadre réglementaire actuel, mais également des revendications portant sur des aspects spécifiques intiment mêlés à la question du sansabrisme : l'accès logement, à la santé et aux droits sociaux; la lutte contre les violences intrafamiliales; le sans-abrisme chez les enfants et les jeunes ; les sorties d'institutions pénitenceries ; l'accueil des publics LGBTQIA+ et des personnes issues de la migration. Enfin, notre mémorandum pointe la nécessaire revalorisation des conditions de travail au sein des services au regard tant de la pénurie de fonction que de l'attractivité des métiers.

A la suite du processus de construction et de rédaction du mémorandum, nous l'avons transmis à l'ensemble partis des francophones démocratiques afin d'implémenter propositions dans nos leur programme. Par la même occasion, nous avons sollicité une rencontre avec ceux-ci que ce soit au niveau régional ou leur présidence. Suite à cela, nous avons eu l'occasion de rencontrer le Président du Mouvement Réformateur (MR), le Président de Défi, un conseiller à l'Institut Emile Vandervelde (PS) au niveau de la présidence. Par ailleurs, nous avons pu rencontrer au niveau régional bruxellois, trois députés Ecolo, un député des Engagés, une députée du MR et l'ensemble des députés PS. En Wallonie, ces rencontres de députés régionaux se sont également réalisées avec 2 députés Ecolos, 6 députés du PS ainsi que le Cabinet de la Ministre Morreale.

D'autres rencontres seront programmées en 2024.

### 2.2. L'AMA en Wallonie

2.2.1. Observatoire wallon du sans-abrisme et stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme

Depuis 2022, l'AMA est membre de l'Observatoire wallon du sans-abrisme (OWSA), chargé d'objectiver les besoins en adéquation avec l'offre de réponses et de services existants ou à créer.

L'OWSA est composé de Fédérations issues du monde associatif (AMA, ARCA, RAPeL), du RWLP, des Relais sociaux, ainsi que des représentants des pôles administratifs wallons (logement, santé, social) et des représentants du Gouvernement.

Prévue également par le Plan de relance wallon, la mise en place d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme a été la priorité pour 2023 et le sera également pour 2024. L'objectif pour l'Observatoire est de rédiger une note d'orientation à l'intention du gouvernement wallon en vue de lutter contre le sansabrisme de manière coordonnée, objectif et en lien avec les réalités de terrain.

Pour ce faire, l'OWSA a organisé 6 groupes de travail thématique afin de faire un état des lieux des besoins, des difficultés, des bonnes pratiques et de l'offre en matière d'aide aux sans-abri en région wallonne. Ces 6 GT orienté "public-cible" avaient pour ambition de passer en revue à la fois les spécificités d'aide et d'accompagnement de ces publics (offre) et de poser les principales problématiques rencontrées (santé; logement; accès au droit; violence etc.)

Ces GT se sont conclus fin décembre 2023. L'année 2024 sera marqué par la rédaction de la stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme.

Outre ces GT, l'OWSA a organisé 2 comités des acteurs afin de faire le topo des différentes actualités régionales en matière de lutte contre le sans-abrisme. Ainsi, les projets-pilotes "territoires zéro sans-abri" ont été parmi les priorités de l'OWSA au regard du nombre de candidatures de projets et du budget important de 34 millions d'euros dégagés via les Ministre Morreale et Collignon. De même, les projets de dénombrements se sont poursuivis dans les villes de Mons, La Louvière, et la province du Luxembourg. Les résultats sont attendus pour mars 2024. Enfin, l'OWSA a entrepris la coordination des projets Housing First/Led en Région wallonne notamment s'agissant de l'harmonisation de la récolte de données que de l'évaluation des dispositifs.

# 2.2.2. <u>Conseil économique et social de Wallonie</u> (CESW)

Travaux et chantiers en 2023

### **Section Action sociale** de la Commission action Pôle logement et intégration sociale élargie Le pôle est chargé de La fonction consultative dans les matières de remettre des avis, de formuler des observations, l'action sociale et de des suggestions, des l'intégration des propositions ou des personnes étrangères a recommandations en été transférée au CESW matière de logement à la et plus spécifiquement à demande du la Commission AIS, via la Gouvernement wallon ou création de 2 sections d'initiative. Il est composé thématiques (action de différents sociale et intégration des représentants : personnes étrangères). interlocuteurs sociaux, Depuis 2017, l'AMA est résidentiel (dont des représentante des locataires, des notaires, organisations actives en des architectes mais aussi matière d'accueil et le RWLP), UVCW et d'hébergement. Antoine Farchakh assure la Fédération des CPAS, OFS, SLSP, Universités, SWL, fonction d'effectif et FLFNW... Christine Vanhessen de Depuis 2020, Antoine suppléante. Farchakh exerce un En 2023, l'AMA a mandat d'interlocuteur contribué à donner des social, au nom de avis sur: l'UNIPSO, en qualité de • avis n°1528 : « Pour membre effectif. une stratégie

En 2023, l'AMA a contribué à donner des avis sur :

- avis LOG.23.03.AV:
   « Projet d'arrêté du
   Gouvernement wallon fixant les conditions de mise en location des logements visés à l'article 132 du Code wallon de l'habitation durable »
- avis LOG.23.04.AV:
   « Projet de décret
   modifiant le décret du
   15 mars 2018 relatif au
   bail d'habitation et
   visant à insérer la grille
   indicative des loyers du
   logement étudiant »
- avis
   LOG.23.07.AV: « Avant projet d'arrêté
   modifiant l'arrêté du 6
   septembre 2007
   organisant la location
   des logements gérés par
   la Société wallonne du
   logement et par les
   Sociétés de logement de
   service public »

- du sans-abrisme en Wallonie »
- avis n°1532:
   « Rapport 2020-2021
   du Service de lutte
   contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion
   sociale, intitulé «
   Solidarité et pauvreté
   » »
- avis n°1536: « Avantprojet de décret modifiant le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé en matière d'Insertion sociale »
- avis n°1537: « Avantprojet de décret relatif à l'accueil de jour des personnes en difficultés sociales »
- avis n°1566: « Avantprojet de décret relatif à l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes en difficulté sociale »

### 2.2.3. Interfédération et partenariat avec l'ARCA

Depuis 2022 l'interfédération ne s'est pas rencontrée en tant que tel pour évoquer des sujets et problématiques communes. Les associations de l'interfédé étant membre du RWDH, c'est davantage ce lieu qui a été mobilisé notamment s'agissant de la rédaction d'un plaidoyer commun en vue des élections ainsi que l'organisation d'une soirée-débat politique qui seront concrétisés en 2024. Ces deux objectifs ont été l'occasion de plusieurs rencontres formelles entre le RWDH, l'AMA, l'ARCA, le RAPEL, l'UWAIS et FEDERE.

Par ailleurs, au-delà de l'interfédé, l'AMA et l'ARCA se sont rencontrées en 2023 pour peaufiner les réunions de concertation/négociation dans le cadre de la réforme du secteur avec le Cabinet de la Ministre Morreale et du SPW IAS.

### 2.3. L'AMA à Bruxelles

2.3.1. <u>Partenariat avec la Fédération Bico Federatie</u>
Depuis plusieurs années, l'AMA et la Fédération Bico se rencontrent régulièrement afin de partager leurs expertises mais aussi leurs revendications communes.

coordonnée de sortie

En effet, plusieurs membres de l'AMA sont également membres de la Fédération Bico et il nous semble important de travailler étroitement en commun afin de rendre un service encore plus efficace à nos membres.

Le 3 février 2023, les représentants des conseils d'administration de l'AMA et de la Fédé Bico et leurs directeur.trice respectifs se sont rencontrés pour discuter de la collaboration entre les deux fédérations. Avant tout, il a été acté la volonté de coopération sur 3 axes à court terme : la formation, la construction du mémorandum en ce qui concerne les services bruxellois et la recherche de locaux communs.

Une deuxième étape, à long terme, consiste à examiner s'il existe une possibilité de créer une fédération bruxelloise commune ou un pôle bruxellois renforcé. Pour l'AMA, il ne s'agit pas de se distancer de la Wallonie mais bien de renforcer le travail de la fédération à Bruxelles et en Wallonie.

Nous devrons examiner les possibilités, dans les années à venir, d'intensifier le partenariat.

Les 2 fédérations convenant, cependant, de la nécessité de mettre sur pied une **stratégie concertée de rapprochement** dès cette année 2023.

Ce processus a été communiqué aux membres de l'AMA dans le cadre de l'approbation du plan stratégique 2023-2026.

Par ailleurs, l'AMA est membre du Regio-overleg Thuislozenzorg (ROTB) et participe dans la mesure du possible aux réunions organisées.

### 2.3.2. Bruss'Help

Pour rappel, l'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri institue un organe de coordination du secteur sans-abri bruxellois : Bruss'Help organe de coordination du secteur sans-abri bruxellois.

L'AMA est membre de l'Assemblée générale et du conseil d'administration.

En 2023, les réunions du Comité de l'aide d'urgence et de l'insertion, les deux comités ayant fusionné, ainsi que du Comité restreint ont continué. L'AMA y est représentée par :

- Comité de coordination restreint : Louis Berny (eff.) et Elisabeth Deladrier (suppl.)
- Comité de l'aide d'urgence et de l'insertion : Louis Berny (eff.), Pascal Biesemans (suppl. au Comité de l'aide d'urgence) et Corentin Letocart (suppl. au Comité de l'insertion)

Durant cette année 2023, Bruss'Help a poursuivi son rôle de coordinateur des services du secteur du sansabrisme.

Par ailleurs, différents chantiers ont été entamés durant cette année 2023. Tout d'abord, le dénombrement des personnes sans-abri et mal-logées a été réalisé en novembre 2022. Les résultats ont été publiés en 2023. Ceux-ci pointent une augmentation, à catégorie comparable à celui de 2020, de 18,9 % de personnes recensées et un total de 7.134 personnes dénombrées.

Ensuite, Bruss'Help, accompagné par le Comité Restreint, a poursuivi l'élaboration du Masterplan de sortie du sans-abrisme en Région bruxelloise. Ce Masterplan a conduit Bruss'help a organisé une enquête en ligne et 3 journées de tables-rondes sur les constats, les ressources mobilisées et les ressources mobilisables. Sur base de ce contenu, Bruss'help a été mandaté pour écrire un projet de Masterplan durant l'été. Les 4 derniers mois de l'année ont été mis à profit afin d'amender le texte. Ce travail sera poursuivi en 2024 avec l'espoir de déboucher sur un texte suscitant l'adhésion dans le secteur afin de donner une vision commune pour sortir du sans-abrisme. Nous avons mis énormément d'investissement dans la construction de ce Masterplan que ce soit via une participation active aux réunions (8) et via des informations vers nos membres.

Enfin, les réunions du comité de l'urgence et de l'insertion se sont poursuivies en 2023. Nous y avons abordé différents sujets, notamment :

- Programmation de l'année 2023
- Note spéciale Mission Ukraine : extension des publics
- Auto-évaluation du CUCI
- Dynamique Masterplan : état des lieux
- Information sur les mesures du Gouvernement Régional par rapport à la crise de l'accueil
- Planification Hivers Plan 4 saisons
- Brussels deal
- Situation des squats en RBC
- GT travail de rue

L'auto-évaluation du CUCI a amené des points importants que Bruss'help et le Comité doivent saisir afin d'adapter son fonctionnement avant le prochain appel à candidature qui sera réalisé durant l'été 2024.

### 2.3.3. New Samusocial

Pour rappel, d'octobre 2017 à juin 2019, Christine Vanhessen a été administratrice du Samusocial. Cette désignation avait comme objectif de permettre à

l'association de poursuivre ses actions tout en travaillant sur les questions de gouvernance et d'assainissement des finances. Prévue pour quelques mois au départ, ce mandat au duré deux ans.

Suite à l'adoption de l'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri le 14 juin 2018, le New Samusocial a vu le jour le 16/05/2019. L'AMA est, désormais, uniquement présente à l'Assemblée générale du New Samusocial.

# 2.3.4. <u>Le Conseil consultatif bruxellois francophone de</u> l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil consultatif bruxellois a été institué par le décret du 5 juin 1997. Il est divisé en six sections relevant des compétences de la COCOF :

- L'aide et soins à domicile
- Les services ambulatoires
- L'hébergement
- Les personnes handicapées
- La cohésion sociale
- La promotion de la santé

En septembre 2023, il a été procédé au renouvellement des mandats de la section « hébergement ». Christine Vanhessen (effective) est Présidente de la section, Louis Berny (suppléant de Christine Vanhessen) et Odile Dayez (Les Petits Riens) y siègent également.

Plusieurs avis ont été donnés sur des renouvellements d'agrément des maisons d'accueil. Un avis a également été donné sur un projet de modification de la réglementation des maisons d'accueil.

Enfin, comme chaque année, le rapport d'activité de la section hébergement est présenté aux parlementaires bruxellois de la commission « Affaires sociales ».

En outre, Christine Vanhessen et Louis Berny sont membres du Bureau du Conseil consultatif. Ils y représentent la section hébergement.

En 2023, la section a donné différents avis sur des demandes/renouvellements d'agréments.

# 2.3.5. Conseil Consultatif de la santé et de l'aide aux personnes (COCOM) – section des institutions et des services de l'Action sociale

Depuis octobre 2010, l'AMA est nommée au Conseil consultatif qui est divisé en huit sections relevant des compétences de la COCOM :

Les hôpitaux

- La prévention en santé
- Les soins de santé de première ligne et des soins à domicile
- Les institutions et services de santé mentale
- Les institutions et services pour personnes âgées
- Les institutions et services pour personnes handicapées
- Les institutions et services de la famille
- Les institutions et services de l'action sociale

Christine Vanhessen représente la fédération au sein de la section Action sociale. Elisabeth Deladrier est désignée comme suppléante de l'AMA. Une demande a, cependant, été introduite afin de désigner Louis Berny suppléant. La réponse sera communiquée courant 2024.

En 2023, la section a donné différents avis sur des demandes/renouvellements d'agréments.

# 2.3.6. <u>Conseil bruxellois de coordination</u> sociopolitique (CBCS)

Le CBCS est une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones agissant dans le domaine de l'action sociale et de la santé à Bruxelles. Le CBCS diffuse des informations sociales mais est aussi une interface entre les associations et les acteurs politiques. L'AMA a participé à son élaboration et est membre de son assemblée générale. Actuellement, 170 fédérations, regroupements d'associations et associations en sont membres.

Le CBCS coordonne par ailleurs l'Interfédération de l'ambulatoire (IFA), dont l'AMA fait partie aux côtés de 10 autres fédérations du secteur social-santé. Les réunions ont lieu en moyenne une fois par mois. L'un des sujets qui a été le plus discuté durant cette année 2023 au sein de l'IFA portait sur la rédaction du rapport intersectoriel 2023 coordonné par le CBCS. Par ailleurs, les discussions ont également porté sur les violences dans le secteur du social et de la santé, la mise en œuvre du PSSI, le décret ambulatoire, etc.

# 2.3.7. Forum Bruxelles Lutte contre les inégalités sociales

L'AMA est membre de l'Assemblée générale du Forum.

### 2.4. L'AMA en Belgique

### 2.4.1. Younited Belgium

Depuis 2018, l'AMA est membre de Younited Belgium (anciennement Belgian Homelesscup) et Christine Vanhessen y est administratrice.

Notre rôle y est de permettre le rayonnement de Younited Belgium à Bruxelles et en Wallonie et de servir de lien avec les services membres de l'AMA.

En 2022, l'AMA a poursuivi ses activités au sein du Conseil d'administration et a assuré le suivi en termes de soutien à la communication des activités de Younited.

### 2.4.2. Plateforme Housing first Belgium

L'AMA participe depuis plusieurs années aux réunions de la Housing First Belgium Plateforme, organisée par le Housing First Belgium-LAB.

La Housing First Belgium plateforme a pour objectif de construire ensemble la manière la plus efficiente de gagner la lutte contre le sans-abrisme, à partir des résultats de l'expérimentation Housing First Belgium (2013-2016) et des pratiques Housing First existantes. Elle compte sur les compétences et expertises dans les matières croisées de la lutte contre le sans-abrisme, l'action et l'intégration sociales, le logement, la santé et la politique des grandes villes.

En 2023, il n'y a pas eu de réunion du Housing First Belgium.

Mais, une nouvelle coordinatrice fédérale pour la partie francophone du pays a été embauchée au niveau du SPP IS.

A noter également que le Housing first bénéficie toujours d'une attention particulière en sa qualité d'outil d'insertion durable vers le logement. L'AMA est régulièrement sollicitée par des journalistes, des étudiants, des associations sur ce sujet.

2.4.3. <u>Comité de vigilance en travail social (CVTS)</u> L'AMA est membre de l'Assemblée générale du CVTS. En 2023, le CVTS fête ses 20 ans.

### 2.5. L'AMA au niveau européen

## 2.5.1. <u>FEANSTA</u>

L'AMA est membre de la Fédération Européenne des Associations Travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA), une organisation non-gouvernementale fondée en 1989. Elle est composée d'une centaine d'organisations basées dans 30 pays européens. La plupart des membres de la FEANTSA sont des fédérations nationales ou régionales ainsi que des associations dispensatrices de services. La FEANTSA est le seul réseau européen majeur qui se concentre

exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen. Elle reçoit le soutien financier de la Commission européenne pour la réalisation de ses activités et bénéficie d'un statut consultatif au Conseil de l'Europe et aux Nations-Unies.

Les membres belges de la FEANTSA sont :

- AMA Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
- Association Chapitre XII du Relais Social du Pays de Charleroi
- Bruss'Help
- CAW Groep vzw
- City of Leuven
- Fédération Bico Federatie
- Infirmiers de Rue
- New Samusocial
- Steunpunt Mens en Samenleving (SAM)
- Vlaams Huurdersplatform vzw

En juin 2022, Christine Vanhessen a été désignée comme Administratrice représentant les membres belges à la FEANTSA. Il s'agit d'un mandat de 2 ans.

# velope

# DÉVELOPPER UNE EXPERTISE

# 3. ACCÈS AU LOGEMENT

### 3.1. Groupe de travail « Post-hébergement »

Chaque année, les membres de la Fédération envoient leurs données post-hébergement via un outil de récolte que nous leur avons fourni. L'objectif est de réaliser annuellement un traitement et une analyse de ces données compilées, afin de mettre en lumière la plus-value de cet accompagnement spécifique une fois le séjour en maison d'accueil terminé.

Nous avons rédigé un rapport sur le posthébergement à partir des données compilées de 2017 à 2021 et celui-ci a été publié en mars 2023. Les résultats de ce rapport montrent des chiffres très positifs de la pratique du post-hébergement tant en Wallonie qu'à Bruxelles!

En 2023, un groupe de travail sur le post-hébergement ont été organisé et s'est tenu en mars. Nous avons eu la présentation de la pratique du Post-hébergement au sein de Casa Hestia et au sein des Trois Portes. Ces présentations ont permis de lancer la discussion autour d'un échange de pratiques. Par ailleurs, tant la Quinzaine en Wallonie que la Semaine du secteur à Bruxelles ont abordé le sujet de l'accompagnement en logement ce qui nous a permis de présenter le rapport post-hébergement et faire des échanges de pratiques sur le sujet durant les visites comme durant les journées d'étude.

# 3.2. Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)

L'AMA participe aux assemblées générales mensuelles dans la mesure du possible. Lors de ces réunions, les associations membres du RBDH reçoivent des informations sur l'actualité politique du logement, sur les dossiers traités par l'équipe du RBDH et les groupes de travail, mais aussi sur les activités des membres eux-mêmes.

Lors des différentes AG de l'année 2023, nous avons essentiellement discutés de la construction du mémorandum du RBDH. Ce dossier a mobilisé de nombreuses réunions sur les différentes thématiques du mémorandum (loyers, logements sociaux et à finalité sociale, sans-abrisme, énergie, etc.) ainsi que

de la manière de faire vivre ce mémorandum après sa rédaction.

# 3.3. Rassemblement wallon pour le droit à l'Habitat (RWDH)

A l'initiative du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), une plateforme pour le droit à l'habitat a été créée en 2014. S'inspirant du Rassemblement bruxellois du droit à l'habitat, le RWDH rassemble différentes associations, fédérations, mouvements et témoins du vécu actif dans le combat pour le logement accessible à tous. L'AMA est membre fondateur du RWDH.

Le RWDH se veut un mouvement fédérateur et populaire des forces vives du logement, complémentaire aux initiatives locales et au-delà des intérêts particuliers en termes de logement. Le rassemblement vise à devenir une force d'analyse et d'interpellation ainsi qu'un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en ce qui concerne les questions liées à l'habitat en Wallonie.

En 2023, le RWDH a poursuivi son expertise sur certains dossiers en lien avec l'accès à logement durable. Notamment, avec le soutien financier du Ministre Collignon, le RWDH a pu organiser et publier une recherche sur les expulsions domiciliaires. L'AMA en sa qualité de représentante du secteur sans-abri a contribué au travail du RWDH et les a invités à la présentation de leur recherche en plénière wallonne ainsi qu'à l'Observatoire wallon du sans-abrisme.

Par ailleurs, il a poursuivi son travail sur la question de la lutte contre les logements inoccupés et l'agrément d'action en cessation par une matinée de sensibilisation et d'information de ce nouvel outil juridique.

Enfin, en matière d'accès au logement et de lutte contre le sans-abrisme, un travail de réflexion et de rédaction d'un plaidoyer commun ainsi que l'organisation d'un débat politique en vue des élections a fait l'objet de multiples rencontres entre le RWDH, l'AMA, l'ARCA, le RAPeL, L'UWAIS et FEDERE. Ces deux objets seront davantage détaillés pour 2024.

# 3.4. « Bienvenue chez vous » : partenariat avec IKEA

IKEA développe une stratégie d'engagement communautaire en Belgique à travers le programme "Bienvenue chez vous".

Cette stratégie vise à soutenir des familles monoparentales en situation précaire, qui vivent dans des hébergements temporaires (maisons d'accueil) depuis la crise de la COVID-19 afin de les aider à accéder à des logements permanents.



Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du partenariat entre l'AMA et IKEA depuis 2020.

L'AMA est le partenaire francophone privilégié d'IKEA. Ce sont, en effet, les services membres de l'AMA qui bénéficient du soutien d'IKEA:

- 35 maisons d'accueil hébergeant des familles monoparentales ont bénéficié d'un soutien financier permettant à des familles d'accéder à un logement décent, grâce à des « kits de démarrage»
- 8 maisons d'accueil bénéficient d'un soutien privilégié avec les magasins IKEA d'Anderlecht, CSC&CO, Mons, Liège et Arlon

Un budget de 55.000€ permet aux maisons d'accueil qui accompagnent des familles monoparentales vers un logement qui, à la fin d'une période d'hébergement, d'acheter du mobilier dans les magasins IKEA (ou tout autre magasin de leur choix) et de les aider à aménager leurs nouveaux lieux de vie. L'AMA, quant à elle, rédige réparti le don d'IKEA tenant compte du nombre de places d'hébergement par opérateur. L'AMA est également chargée de rédiger un rapport d'activité annuel.

En 2023, nous avons, de plus, contribué à l'élaboration d'un mémorandum politique qu'IKEA a présenté aux partis politiques. L'AMA était présente lors de ces rencontres.

# 3.5. Cellule capteur et créateur de logements (CCL) – Comité de pilotage

Pour rappel, la cellule Capteur et Créateur de Logements (CCL) a vu le jour fin 2014 et bénéficie d'un soutien financier de la COCOM et de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 2016. Ses missions consistent à développer, pour l'ensemble du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri, un portefeuille de logements privés et/ou publics, à reloger des personnes vivant dans la rue, hébergées temporairement dans un service d'accueil du secteur ou très mal logées, à favoriser des partenariats avec des propriétaires privés et des agences immobilières sociales et à mener des projets avec des fonds bancaires innovants et des associations spécialisées en

matière de logements vides. Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté d'exécution de l'ordonnance de 2018 relative à l'aide d'urgence et l'insertion des personnes sans abri le 1er janvier 2023, de nombreux nouveaux services ont demandé à conventionner avec la CCL. D'autre part la CCL s'est impliqué notamment dans les projets ISSUE, Rights First et dans le Consortium.

En 2023, l'AMA a continué à participer activement aux réunions du comité de pilotage de la CCL (qui définit les axes stratégiques, l'attribution des logements...) en tant que membre, ainsi qu'à l'Assemblée générale.

# 3.6. Housing action day Belgium

Comme chaque année, l'AMA participe aux actions « Housing action day ».

L'objectif est de maintenir la mobilisation pour le droit au logement décent et abordable, une baisse et une indexation des loyers, la création de logements sociaux et la fin des expulsions.

Cette année, une marché était organisée à Bruxelles et à Liège.



# 4. VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

# 4.1. Groupe de travail « soutien aux victimes de violences »

Différentes thématiques sont abordées dans le cadre d'un groupe de travail initié par l'AMA: statistiques et récolte de données, évolution du travail social, convention d'Istanbul...

En 2023, au regard des priorités que l'AMA s'est données, notamment en termes de rédaction d'un rapport sur les pratiques post-hébergement à Bruxelles et en Wallonie, de deux rapports sectoriels sur le secteur de l'aide aux sans-abri (en Région wallonne et en COCOF) ainsi que la rédaction d'un mémorandum politique, les groupes de travail VCIF ont été temporairement suspendus. En 2024, ils reprendront tous les quadrimestres avec des thématiques spécifiques.

### 4.2. Task force

Depuis 2020, l'AMA a systématiquement participé aux réunions de la **Task Force intra-bruxelloise** sur les violences conjugales et intrafamiliales et de la **Task force intra-francophone**.

Ces deux Task Force ont (eu) pour objectif de se pencher spécifiquement sur la question des violences intrafamiliales et conjugales en Région bruxelloise et intra-francophone, dont on sait qu'elles sont exacerbées en période de confinement. La Task force intra-bruxelloise ne s'est plus réunie après la période de la crise sanitaire.

Quant à la Task force intra-francophone "violences conjugales", lancée au début de confinement suite au constat de l'augmentation constatée des faits de violences, celle-ci perdura pour suivre de près l'évolution de l'épidémie pour ce public spécifique.

Au sein de cette Task Force, regroupant de nombreux services bruxellois et wallons spécialisés dans les problématiques d'accompagnement et d'hébergement de personnes victimes de violences, l'AMA a pu relayer régulièrement les retours de terrain. Il est apparu utile que le GT soit informé de la situation rencontrée par les Maisons accueillants des femmes victimes et leurs enfants, que la structure soit spécialisée ou non.

Son objectif est d'assurer une concertation entre les décisionnaires des différentes entités et permettre à la société civile de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain en période de crise sanitaire (confinement/déconfinement) afin d'y apporter des réponses adéquates et rapides.

En pratique, la Direction de l'Egalité des Chance (DEC) assure la présidence de la Task Force «Violence conjugale et intrafamiliale» réunissant :

- Les Cabinets et administration compétents en la matière :
  - Fédération Wallonie-Bruxelles : Cabinet Linard et Glatigny + DEC et ONE
  - o Wallonie: Cabinet Morreale + SPW IAS
  - Région de Bruxelles-Capitale : Cabinet Ben Hamou + Equals.brussels
  - o COCOF: Cabinet Trachte + COCOF Action sociale
- Le secteur associatif spécialisé dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales: Refuge de Liège, Bruxelles, La Louvière, les Pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales

Dans ce cadre, il a été proposé à l'AMA de rejoindre le GT, notamment pour faire part des informations suivantes :

- Dans la mesure où les refuges spécialisés n'ont que peu de nouvelles places à offrir, les demandes arrivent-elles aux autre Maisons d'accueil (autant qu'avant, plus ou moins, comparativement avec une période similaire)?
- Vers quelles structures les victimes sont-elles orientées?
- Les maisons rencontrent-elles des difficultés spécifiques différentes des Refuges à adresse secrète?

En 2023, l'AMA a participé aux 3 des Task forces organisées, et a relayé les difficultés et questions de ses services membres accueillant un public "victimes de violences conjugales" auprès des représentant·es politiques bruxellois et wallons.

# 4.3. Audition: Places d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales

Le 12.07.2023, Christine Vanhessen était auditionnée par le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Parlement francophone bruxellois.

L'audition<sup>2</sup> portant sur la question des places d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales et familiales.



Etaient également auditionnés, des représentant.es du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion sociale (CVFE) et Praxis.

### 5. PARENTALITÉ

Le groupe de travail « Soutien à la parentalité » permet d'échanger de manière régulière sur le travail qui peut être réalisé avec les bénéficiaires des services (pères, mères ou couples), accompagnés ou non de leurs enfants, dans leur rôle de parent. Il a été mis sur pied fin 2018.

En 2023, au regard des priorités que l'AMA s'est donnée, notamment en termes de rédaction d'un rapport sur les pratiques post-hébergement à Bruxelles et en Wallonie, de deux rapports sectoriels sur le secteur de l'aide aux sans-abri (en Région wallonne et en COCOF) ainsi que la rédaction d'un mémorandum politique, les groupes de travail Soutien à la parentalité ont été temporairement suspendus. En 2024, ils reprendront tous les quadrimestres avec des thématiques spécifiques.

### 6. ACCUEIL DE JOUR

# 6.1. Groupe de travail « Services d'accueil de jour de Wallonie »

En prévision d'une reconnaissance des services d'accueil de jour de Wallonie, nous organisons des moments de rencontres avec les services.

Ces réunions se sont poursuivies en 2023 en lien avec le futur agrément "accueil de jour" qui devrait voir le jour en 2025. 6 réunions ont été organisées par l'AMA en lien avec les négociations politiques avec le Cabinet

Morreale afin de poursuivre la rédaction du décret et de l'arrêté... L'avant-projet de décret a été finalisée avec le Cabinet, les Fédérations et l'administre pour qu'en 2024 il passe devant le parlement wallon et soit adopté. Par ailleurs, l'arrêté a également été finalisé avec le Cabinet et l'administration.

En attendant, comme les années précédentes, un appel à projets en 2023 a été adopté par le Gouvernement wallon visant à financer ces services de jour afin qu'il rentre dans le futur cadre décrétale. Notons, qu'entre 2020 et 2023, le budget alloué est passé de 600.000€ à 1.500.000€ et le nombre de services d'accueil de jour répondant aux critères de l'appel à projets de 16 à 30 services.

# 6.2. Groupe de travail : « Centres bruxellois d'accueil de jour »

Le dispositif 86.400 s'est arrêté à l'hiver 2020-2021. En effet avec la mise en œuvre progressive de l'ordonnance de 2018, les centres d'accueil de jour ont eu les moyens nécessaires afin de pouvoir offrir un accueil important au public. Toutefois, malgré des moyens financiers augmentés quelque peu, les services ont exprimé une perte de coordination entre eux. C'est pourquoi nous avons continué à les réunir durant l'année afin de continuer les liens et l'échange sur plusieurs sujets.

Les différents thèmes abordés ont été le mémorandum de l'AMA, la gestion des bénévoles dans les structures, les suites de la procédure d'agrément, les violences dans les services ainsi qu'un travail à l'identité des centres d'accueil de jour.

### 7. PARTICIPATION

### 7.1. Groupe de travail « Participation »

Une réunion s'est tenue en 2023 sur le thème du bénévolat des usagers. Plusieurs sujets ont été discutés ; le modèle de convention, le défraiement, le flou juridique, et le volontariat de personnes sanspapiers et ses complications. Les participantes ont soulignés leur envie de parler de la participation du public et de leur participation financière (à leur rétribuer) pour un prochain groupe de travail.

# 7.2. Comité d'accompagnement projet « PAT : Peer and Team Support »

L'AMA participe aux comités d'accompagnement du projet PAT, porté par le SMES autour du

https://www.youtube.com/watch?v=YyoNvpYZzdg

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Revoir l'audition :

développement de la pair-aidance dans le secteur social-santé. Plus spécifiquement, le projet PAT vise à accompagner des services qui souhaiteraient engager un ou une pair-aidant·e, des questions des collègues au recrutement, en passant par des intervisions organisées spécialement pour les pair-aidants. Cette année l'AMA n'a pas pu y participer à cause de la nouvelle mise en fonction tardive du chargé de formation et communication.

Les partenaires du projet PAT sont, notamment : SMES, LBSM, UMons, SPP Intégration sociale, Fédération Bico, FdSS. Les travaux se poursuivent en 2024.

# 8. DROITS DES FEMMES, DES PERSONNES LGBTQIA+

Au de-là de son rôle de fédération d'employeurs, l'AMA s'engage pour la défense des personnes accompagnées par ses membres ou laissées pour compte par la société.

A l'image de la diversité des services d'accompagnement, il existe une diversité des publics accompagnés dont le point commun est d'être sans chez soi à un moment de son parcours de vie.

A travers des mobilisations pour ces publics les plus précaires, souvent discriminés, l'AMA poursuit l'objectif de la professionnalisation de ses membres tout en sensibilisant les Autorités à la diversité du secteur.

### 8.1. 8 mars

Comme chaque année, l'AMA était présente à l'une des marches organisées dans le cadre de la journée mondiale des droits des femmes.



### 8.2. LGBTQIA+

Plusieurs services du secteur ont mis en place un accompagnement spécifique à destination des personnes LGBTQIA+. Certains de ces services sont membres de l'AMA apportant une dimension supplémentaire à nos réflexions et à nos actions.

Un programme de formations, financé par la Wallonie, sera mis sur pied en 2024. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan wallon d'inclusion de personnes LGBTOIA+.

L'AMA avait été consultée en 2022 pour l'élaboration de ce plan.

Fin 2023, l'AMA et l'ARCA (notre fédération sœur en Wallonie) ont été invitées par la Ministre Morreale en vue de concrétiser la mesure 11 du plan : « Assurer une offre d'accueil pour les personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et ou sociale ».

# 9. AIDE ALIMENTAIRE ET ALIMENTATION DURABLE

Le Programme Fédéral d'aide alimentaire sous le Fonds Social Européen Plus (FSE+) prévoit pour la période 2024-2028, notamment une nouveauté par rapport à la campagne précédente : cela concerne les mesures d'accompagnement et la reconnaissance d'organisation coupole :

- Les mesures d'accompagnement deviennent obligatoires. Elles concernent l'accompagnement social donné aux bénéficiaires finaux et ceci, en plus de l'aide alimentaire
- Les organisations coupoles sont chargées de soutenir ces mesures d'accompagnement auprès des organisations qui leur sont rattachées

En août 2023, l'AMA a été sollicitée afin d'être reconnue comme coupole, pour le secteur sans-abri, chargée de mettre en place ce programme.

Plus d'informations seront communiques en 2024 à ce sujet.

# 10. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 10.1. Ordonnance COCOM

L'arrêté d'exécution de la nouvelle ordonnance pour le secteur COCOM a été adopté le 9 mai 2019 et publié au Moniteur belge du 31 juillet 2019.

Fin 2019, le Ministre de l'Action sociale, Alain Maron, a annoncé sa volonté de postposer l'entrée en vigueur de l'arrêté à 2021 (au lieu du 1er janvier 2020) et ce, afin d'apporter des modifications au texte. Tenant compte de la crise sanitaire et du parcours législatif (intervention du Conseil d'Etat et de l'Autorité de protection des données) l'ordonnance et son arrêté sont, finalement, entrés pleinement en vigueur au 1er janvier 2023. Soit 5 ans après la publication de l'ordonnance!

Avec cette entrée en vigueur de l'arrêté, les centres ont été invités à rentrer leur demande d'agrément pour le 30 septembre 2022. De nombreuses questions d'interprétation du texte et sur la procédure et les documents à rendre nous ont été envoyées légitimement par les centres. Notre Fédération y a répondu grâce au soutien de l'administration de la COCOM. En 2023, l'AMA a assuré un suivi de la procédure d'agrément des membres. En effet, des questions se sont parfois posées au moment des inspections ou lorsque certains dossiers devaient être complétés.

Par ailleurs, certaines zones d'ombre dans l'arrêté restent à éclaircir via un travail avec l'administration. C'est pourquoi celle-ci a pris l'initiative d'organiser différentes réunions par type d'agrément afin de passer en revue les normes qui s'appliquent à chaque type de centre. Nous y avons participé afin d'apporter notre lecture de l'arrêté. A la suite de ces réunions, l'administration sortira une circulaire en 2024 afin de lever les dernières questions d'interprétation du texte.

D'autre part, nous avons accompagné et défendu plusieurs centres, notamment des services d'accueil de jour, qui correspondent aux critères des agréments de l'ordonnance et de l'arrêté qui n'avaient pas eu le temps de rentrer le dossier pour septembre 2022 ou pour lesquels les financements n'avaient pas été prévus. Nous continuons à les soutenir via des

réponses à leurs questions ainsi que par des discussions avec le cabinet et l'administration autour de ceux-ci afin qu'ils soient à terme pleinement reconnus dans les missions qu'ils exercent.

Enfin, des points dans l'arrêté doivent encore être éclairci au niveau de leur mise en œuvre, notamment le développement d'une politique de qualité dans les services. Des discussions ont lieu depuis quelques années avec l'administration à ce sujet et les fédérations avaient eu l'occasion de transmettre un modèle ne se voulant pas contraignant pour les services. En 2023, nous avons poursuivi ces discussions afin qu'une circulaire expliquant ce qui est attendu des centres sur la politique de qualité puisse leur être transmis en 2024.

# 10.2. Arrêté COCOM relatif à la participation financière en maison d'accueil

Dans la suite de la présentation au cabinet de notre enquête sur la participation financière des hébergés en 2021, le Ministre Maron nous a soumis en 2022 un projet d'arrêté fixant les conditions et les limites de la participation financière des usagers en maison d'accueil COCOM. Nous avons pu, à travers un travail coordonné entre les deux fédérations et les services concernés, faire remonter nos remarques et nos propositions qui ont été largement reprises dans la version ultérieure du texte. L'arrêté est entré en vigueur en mars 2023. Toutefois, les prix de jour n'avaient pas suivi l'indexation entre 2022 et 2023 et donc une modification correctrice a dû être réalisée.

Si au départ le texte faisait référence à un modèle de convention entre les maisons d'accueil COCOM et les CPAS, cette référence a été supprimée dans la suite des lectures du texte. Toutefois, nous aurions voulu poursuivre les discussions avec les représentants des CPAS bruxellois afin de mettre en œuvre ce projet de conventionnement entre les maisons d'accueil et les CPAS. Malheureusement, nous avons appris qu'un recours au Conseil d'Etat avait été porté par certains CPAS contre le texte de l'arrêté et que, dès lors, les discussions sur le modèle de convention étaient suspendues.

# 10.3. Maisons d'accueil agréées par la COCOF : révision du décret de 1999

En 2018, les maisons d'accueil agréées par la Commission Communautaire Française se sont vues confier 3 nouvelles missions spécifiques : le soutien à la parentalité, le soutien des victimes de violences conjugales ou familiales et le logement accompagné. Bien que le texte légal ne limite pas le nombre de

missions spécifiques pour lesquelles un même service pourrait demander un agrément, il a été convenu que dans un 1<sup>er</sup> temps, les maisons ne pourraient demander à être agréées que pour une seule mission, à choisir entre les 3. Courant 2020, la COCOF a décidé de confier à un institut de recherche (Citéa-ULB) l'évaluation des 3 nouvelles missions spécifiques ainsi que de la mission de post-hébergement. Les conclusions de l'étude recommandent plusieurs mesures afin de renforcer ces différentes missions et plus généralement les maisons d'accueil COCOF.

Malgré les recommandations de l'étude et l'accord de Gouvernement francophone bruxellois, le Ministre Alain Maron a annoncé en 2021 qu'aucun moyen budgétaire nouveau n'était prévu pour les maisons d'accueil.

A la suite de cet épisode, l'AMA a continué en 2022 et en 2023 les discussions avec le Ministre Maron et son cabinet afin de renforcer les maisons d'accueil COCOF. Plusieurs mesures avec ou sans impact budgétaire ont été proposées par l'AMA.

Les mesures principales avec un impact budgétaire que nous avons demandées étaient le renforcement de la mission de post-hébergement et des missions spécifiques via du personnel supplémentaire, la subvention de personnel ouvrier et administratif ainsi que l'harmonisation du barème de direction. A nouveau, faute de budget disponible, le Ministre Maron n'a pas répondu favorablement à ces mesures proposées par l'AMA.

Toutefois, nous nous sommes mis d'accord sur une série de modifications législatives « sans impact budgétaire » concernant l'arrêté des maisons d'accueil COCOF et plus précisément au niveau de la mission de post-hébergement et des missions spécifiques. Ces modifications sont réalisées dans un objectif de mieux refléter la réalité de terrain, d'ouvrir des possibilités aux maisons d'accueil dans le choix de leur mission spécifique ainsi que de retirer des critères quantitatifs.

Le parcours législatif sera poursuivi en 2024.

# 10.4. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public

L'article 36 de cet arrêté instaure un quota d'attribution prioritaire pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales hébergées depuis au moins 3 mois en maison d'accueil. Cet article inséré en 2017 a connu une évaluation. Suite à celle-ci, sous l'égide du cabinet de la Secrétaire d'Etat Ben Hamou,

nous avons discuté avec des représentants des SISP et la SLRB des adaptations à apporter à l'article ainsi que d'un modèle de convention. Nous nous sommes entendus sur des modifications visant à stabiliser les conventions et réduire la charge administrative pour les différents opérateurs.

Par ailleurs, des discussions ont été amorcées avec le cabinet de Nawal Ben Hamou, la SLRB et des représentants de SISP afin de créer un quota similaire pour l'ensemble du public sans abri accompagné par les services du secteur. Un groupe de travail s'est réuni plusieurs fois afin de trouver un terrain d'entente mais au bout de la cinquième réunion, le cabinet Ben Hamou a acté l'impossibilité de trouver un accord suite à un refus des SISP. Il revient maintenant au pouvoir politique de prendre ses responsabilités et de trancher.

### 8.5. Décret wallon : réforme sectorielle

Depuis février 2020, un groupe de travail composé par le cabinet de la Ministre Morreale, le SPW IAS, l'AMA et l'ARCA se réunit en vue de modifier le cadre réglementaire.

Si l'objectif initial de l'AMA était de doter la Wallonie d'une politique ambitieuse et globale de lutte contre le sans-abrisme, les différentes crises, les budgets disponibles et les volontés politiques ont rythmé les travaux.

Au final, une révision du décret de 2004 a été opérée mais de manière moins approfondie que nous le souhaitions et un nouveau décret « accueil de jour » a été réalisé.

Notons que le décret relatif aux Relais sociaux aura subis quelques améliorations également.

La crise sanitaire du Covid-19 aura suspendu durant plus d'1 an les travaux.

A la reprise de ceux-ci, les priorités de la Ministre Morreale se sont portées sur le décret « accueil de jour » et sur le renforcement de l'accueil des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. De nombreux budgets, notamment libérés par les Plans de Relance et les Accords du Non-Marchand, ont permis de renforcer le secteur et de créer de nouveaux dispositifs.

L'année 2023 a été l'objet à la fois de la finalisation de l'avant-projet de décret ainsi que de l'arrêté de notre réglementation sectoriel.

De manière non-exhaustive, les principaux changements dans le décret :

 Les maisons d'hébergement de type familial sont supprimées.

- La définition de post-hébergement2 est ajoutée, s'agissant par ailleurs d'une mission à part entière pour les maisons d'accueil
- La définition des équipements collectifs est modifiée. Ce remaniement reflète la volonté du GW de répondre aux besoins liés aux entretiens en face à face entre le travailleur et la personne hébergée et pour clarifier le fonctionnement des structures bénéficiant de sites décentralisés.
- Les modifications portent également sur les collaborations effectives ou à construire entre le nouveau dispositif de l'accueil de jour et les maisons d'accueil, ainsi que les abris de nuit.
- Le projet d'accompagnement collectif pour les maisons d'accueil et maisons de vie communautaire ou dans le projet d'hébergement collectif pour les abris de nuit, devra contenir les modalités d'accessibilité aux animaux de compagnie afin prendre en compte l'importance de la relation des personnes hébergées à leur animal de compagnie.
- Le Plan Interne d'Urgence, mis en place pendant la période de la crise sanitaire, est également transposé dans la réglementation. Le projet d'accompagnement collectif et le projet d'hébergement collectif intègrent, en effet, un volet lié à la prévention des risques.

### 8.5.1. Pour les maisons d'accueil

Le post-hébergement devient une mission de base des maisons d'accueil. Celle-ci concourt au maintien des personnes les plus vulnérables dans leur logement, grâce à un accompagnement adapté et de qualité.

### 8.5.2. Pour les abris de nuit

Les abris de nuit ont une mission supplémentaire qu'ils réalisent déjà dans les faits : tisser, par l'accueil et l'hébergement en urgence, un lien avec le public en vue d'enclencher un processus de réinsertion. Ils informent et orientent, dans la mesure du possible, les personnes vers les services pouvant répondre à leurs difficultés.

Par ailleurs, l'interdiction d'accueillir en journée les personnes qui y ont passé la nuit dans l'abri de nuit est supprimée dans le but d'optimaliser l'utilisation des ressources disponibles. Le projet d'hébergement collectif doit cependant différencier toutes les activités organisées sur le même lieu que l'abri de nuit. L'avant-projet de décret entend également renforcer les collaborations entre les abris de nuit et les accueils de jour en intégrant comme condition d'agrément la conclusion d'une convention entre ces dispositifs.

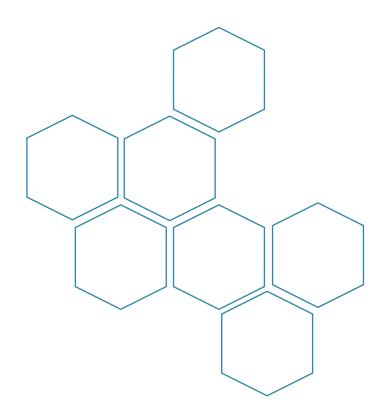
### 8.5.3. Pour tous (arrêté du code réglementaire)

- La revalorisation du cadre du personnel agréé des abris de nuit
- L'actualisation et l'harmonisation des qualifications et des formations des membres du personnel (diplômes)
- L'ajout de formation spécifique pour l'agrément abri de nuit en lien avec l'hébergement des femmes, les assuétudes et la violence
- L'intégration des moyens du plan de relance dans l'arrête à savoir : l'extension du post-hébergement à l'ensemble des maisons d'accueil, la revalorisation de l'art 97 (violence conjugale) ainsi que le montant forfaitaire de 25.000€ pour des frais de fonctionnement et/ou de personnel
- L'article 97, par ailleurs, a fait l'objet d'une modification en profondeur
- L'intégration de nouveaux moyens forfaitaire pour les abris de nuit

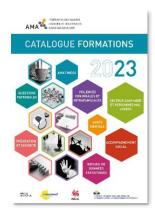
### 8.6. Décret wallon : « Accueil de jour »

Comme évoqué dans le point 6.1. «groupe de travail accueil de jour Wallonie », le nouveau décret relatif à l'accueil en journée des personnes sans abri est en négociation depuis 2020. L'AMA contribue très activement à sa réalisation, s'appuyant sur l'expertise forte de ses membres. Les textes réglementaires devraient, si les arcanes administratives, financières et politiques se déroulent sans encombres, entrer en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

# Former



# **FORMER**



L'AMA envisage l'axe formation au sens large d'un point de vue des formes que peuvent prendre les actions: formations formelles avec l'octroi d'un titre (indirectement via les écoles d'assistants sociaux d'éducateurs), formations non-formelles (pas de titre reconnu,

colloque, supervision, intervision...), formations informelles (expérience de travail, tutorat, échanges de travailleurs...).

Plus concrètement, nos formations se définissent et s'articulent autour d'un processus circulaire d'évaluation, définition des objectifs et de la méthodologie, d'élaboration et de planification.

Avant tout, nous évaluons les besoins en formations de services affiliés à notre Fédération. Cette évaluation nous permet de définir quelles sont les thématiques qui seront abordées et les objectifs poursuivis. Par ailleurs, une évaluation de ce type a été lancée fin 2022 afin d'actualiser la politique de formation de l'AMA à partir de 2024. Sur cette base, nous définissons la méthode formative la plus adaptée afin d'atteindre ces objectifs. L'opérationnalisation consiste à rechercher les opérateurs de formations adaptés aux besoins repérés. Ceci permet d'atteindre les finalités que nous poursuivons lors de nos formations. La prochaine évaluation sera fixée en fin 2024.

### 9. LES AMA'TINÉES

### 9.1. Un corps sain dans un esprit sain?

Un souhait qui semble bien décalé des réalités du secteur, tant les personnes accueillies par les services peuvent cumuler les problématiques de santé. C'est une question sans fin qui se pose au quotidien pour les travailleur·euse·s du secteur, comment inciter les personnes à (re)prendre soin d'elles et de leur santé mentale et physique ? Comment faire quand la personne n'exprime pas la demande ? Alors que d'un côté les services de santé mentale sont saturés et la difficulté d'accompagner les personnes sur ce volet semble de plus en plus pressante, cette AMA'tinée a pour objectif de mettre en lumière des pratiques de

services et partenaires qui mettent en place des projets pour soutenir la santé des publics.

Avec l'intervention de Marine Poliart coordinatrice de Younited, et de Bénédicte Herbiet, directrice de la maison d'accueil pour femmes Les Trois portes

### 9.2. Sois autonome et tais-toi

L'autonomie. est-ce l'étape ultime de l'accompagnement social ou un mirage sans cesse renouvelé? Alors que les services d'aide aux sans-abri visent à favoriser l'autonomie des personnes accompagnées, les cadres institutionnels sont parfois très contraignants et paraissent aller dans un sens contraire. En parallèle, une question revient beaucoup, que faire avec les personnes qui ne seront jamais autonomes? Que cela signifie-t-il? Comment proposer des degrés d'accompagnement adaptés à chacun·e ? Quand peut-on considérer qu'une personne est autonome? Que signifie le pouvoir d'agir ? Cette AMA'tinée permettra d'échanger sur cette question centrale du travail social...

Avec l'intervention de Lucie Mahieu, coordinatrice pédagogique, Fabrice Cardinal, directeur de la maison rue Jean Lescarts et Laurent Blondiau, directeur de la Maison d'accueil rue Saint-Paul, Lucile Ralet, psychologue et Stéphanie Maya Bravo, éducatrice de l'Accueil Montfort

# 9.3. Bracelet électronique et hébergement, trop galère ?

Suite à plusieurs hébergements de personnes avec bracelets électroniques, les maisons d'accueil des Petits Riens ont amené un lot de questionnements autour de ce sujet. En partenariat avec la FIDEX, la CAAP et les Petits Riens, nous souhaitons proposer une matinée de réflexion et d'échanges pour appréhender les réalités de la surveillance électronique et les liens possibles entre le secteur de l'hébergement des personnes sans-abri et de l'aide aux justiciables. En sachant que l'aménagement de peine avec la surveillance électronique est favorisé, le secteur sans-abri risque de recevoir de plus en plus de demandes de personnes dans cette situation. Cette AMA'tinée sera l'occasion d'en discuter!

Avec l'intervention Odile Dayez, directrice de l'action sociale aux Les Petits Riens, Maëlle Picquet, directrice adjointe des Maisons de Justice, service général justice et justiciable, Kris Meurant, président de la FIDEX et directeur de Transit asbl, Jean Vander Wee et Coline Brunin, de Rizome asbl, Mélissa Petit, directrice et Julia De Kesel, de la Maison d'accueil La Clairière,

Corentin Letocart, directeur de la maison d'accueil @Home 18-24, et Véronique Vanderplancke, avocate au barreau

# 9.4. Soutien à la parentalité : on ne nait pas parent, on le devient

Si le secteur de l'aide aux sans-abri est aussi appelé celui de l'aide aux adultes en difficultés sociales, les enfants représentent une large partie du public accueilli. A travers le soutien à la parentalité, les services visent à accompagner les adultes accueillis dans leur dimension de parent, que ce soit avec les enfants mais aussi sans (une partie des publics sont parfois parents mais pas hébergé·e·s avec leurs enfants, enfants majeurs, placés, famille séparée etc...).

Comment accompagner la (re)construction du lien parent-enfant et son maintien ? Comment préserver une place d'enfant pour ceux accueillis et accompagnés dans le secteur ? Quelle place pour les professionnels par rapport à la sphère familiale des personnes ? Cette AMA'tinée tentera d'apporter différents éclairages à cette notion.

Avec l'intervention de Vasiliki Koumantaki, psychologue au sein de la maison d'accueil de l'ilot le 38 (pour hommes seuls) et de Romane Ghyselinck et Donovan Gillot, du Triangle asbl

# 10. LES FORMATIONS ET INTERVISIONS

# 10.1. Accompagner des personnes sans abri en collectivité

La prise en charge de personnes en décrochage social, en errance, en situation de crise, invite à travailler au carrefour de multiples réalités, imbriquées de manière complexe. L'accompagnement quotidien personnes en grande précarité dans des lieux de vie confronte souvent les travailleur.euse.s aux difficultés du vivre ensemble mais, également, aux questions de la négligence de soi et des autres. Dans ces contextes de réalités de vies complexes, certain.e.s s'interrogent quant à la pertinence de s'appuyer sur des pratiques communautaires et/ou collective au sein de lieux de vie. L'approche globale proposée d'interroger de manière multifactorielle l'ensemble des ressources qui contribuent à la qualité de vie des personnes ou des communautés.

La formation s'est déroulée sur 4 jours et 6 ½ journées sur l'ensemble de l'année 2023 par des formateurs de Repères asbl. 11 personnes ont participé à cette formation.

# 10.2. Droits de l'enfant : principes de base et participation des enfants aux services

La participation des enfants et des jeunes s'inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, 1989). Pour renforcer le travail réalisé, la Région wallonne s'est également dotée d'un Plan d'Action relatif aux Droits de l'Enfant (PADE) 2020-2024, qui souligne le besoin de renforcer les compétences en droits de l'enfant des travailleur-euse-s qui œuvrent avec des enfants dans le secteur social-santé, ce qui est une grande partie des services d'aide aux sans-abri (1/3 des places d'hébergement sont occupées par des enfants).

Cette formation a eu lieu le 15 septembre entre 9h30 et 16h30 et a été donnée par une formatrice du CERE asbl. 12 personnes étaient inscrites à cette formation.

# 10.3. Comment accueillir la souffrance psychique des personnes en tant qu'intervenant·e social·e ?

Suite à une formation en 2022 sur l'accueil et l'accompagnement des personnes qui présentent des problématiques de santé mentale, un cycle d'intervisions autour de ces questions est organisé afin de pouvoir échanger sur les pratiques des professionel·le·s et faciliter la prise de recul. Ce cycle d'intervision s'inscrit dans une dynamique de formation active où les participant·e·s amènent la principale matière de travail et co-construisent avec les animateur·rice·s des pistes de réponses.

L'intervision s'est déroulée en 6 ½ journées entre janvier et avril et a été donné par un·e formateur·rice des CEMEA. 12 personnes étaient inscrites à cette formation.

# **10.4.** Accompagner des personnes en souffrance psychique et en précarité ?

Les questions de santé mentale sont de plus en plus prégnantes dans le secteur et remontent comme le premier besoin en formation depuis quelques années pour les travailleuses et les travailleurs, qui se sentent souvent démunis face aux situations complexes qu'ils vivent avec les personnes accueillies. Les objectifs de cette formation sont de pouvoir interroger les représentations sur la santé mentale et développer des outils pour assurer l'accompagnement social des personnes présentant des troubles psychologues, en tant que travailleur social et non forcément comme psychologue ou psychiatre.

La formation a eu lieu les 16, 17 et 24 mars entre 9h30 et 16h30 et a été donnée par un·e formateur·rice de SMES. 12 personnes étaient inscrites à cette formation.

# 10.5. Comment accompagner des personnes en souffrance psychique et en précarité ?

Suite à la formation en mars, nous organisons avec le SMES un cycle d'intervisions pour échanger sur vos pratiques de terrain autour de l'accompagnement des personnes en souffrance psychique. Ces intervisions vous permettront de définir un cadre pour analyser les pratiques en groupe et en tirer des outils pratiques au quotidien afin d'accompagner au mieux les personnes avec leurs bagages.

L'intervision s'est déroulée en 6 ½ journées entre avril 2023 et janvier 2024 et a été donné par un·e formateur·rice de SMES. 9 personnes étaient inscrites à cette formation.

### 10.6. Prévention et gestion des incendies

L'arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail demande aux associations d'organiser un service de prévention et lutte contre l'incendie. Le but de cette formation est d'apprendre à agir rapidement et efficacement en cas de début d'incendie dans le service.

Cette formation a été donnée par des formateurs expérimentés de l'école du feu de Bruxelles pour 11 personnes le 08 juin de 9h à 16h.

# 10.7. "Quand la souffrance de l'autre devient contagieuse" - Formation à la prévention du stress vicariant

Travailler, être en contact, accompagner et écouter de manière régulière des personnes qui ont été victimes de violences peut représenter une lourde charge émotionnelle pour les intervenant·e·s des métiers de la relation d'aide.

Le concept de « trauma vicariant » - ou encore appelé : « trauma par procuration » « stress traumatique secondaire » - est un processus de modification profonde de l'identité-même des intervenant·es psychosociaux·ales qui sont en contact régulier avec des personnes psychotraumatisées. Témoin du traumatisme de ses bénéficiaires, l'intervenant·e qui souffre du stress vicariant (pouvant aller jusqu'au trauma vicariant) voit alors tout son cadre se modifier, sans toujours se rendre bien compte des raisons : son identité, sa vision du monde, ses ressources, son estime de soi. A travers les histoires tragiques qu'elle/il entend régulièrement ; elle/il intègre de

nouvelles réalités ; elle/il peut avoir du mal à garder un sentiment d'espoir, garder une estime d'elle/de lui positive ou encore peut de plus en plus difficilement prendre soin de d'elle/de lui. Par ailleurs, c'est le système sensoriel de l'intervenant·e qui peut être touché par cette identification profonde envers l'autre et celleci/celui-ci peut alors présenter des cauchemars, des douleurs, des flash-back, tout comme sa/son bénéficiaire. L'empathie peut alors se révéler être une arme à double tranchant.

Faisant partie des risques psycho-sociaux des métiers de la relation d'aide, les institutions ont dès lors une responsabilité à prévenir structurellement l'apparition de ce type de stress - normal, collectif et non pathologique.

La formation a eu lieu le 6 octobre entre 9h30 et 16h30 et a été donnée par deux formatrices du collectif OXO. 15 personnes étaient inscrites à cette formation.

### 10.8. Violences conjugales et intrafamiliales

Suite à la recherche publiée en septembre 2022 autour des violences conjugales et intrafamiliales (L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales : les enseignements de la crise sanitaire), la COCOM a débloqué une enveloppe financière de 100 000 euros afin de former l'ensemble du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri sur la thématique, ce qui était une des recommandations fortes de notre étude. L'AMA a donc été chargée d'organiser ces modules de formations gratuits entre 2022 et 2024. La fin de l'année 2022 est marquée par la structuration du projet, les phases opérationnelles de formations a lieu en 2023 et en 2024. Au total, l'idée est de former autour de 400 professionnel·le·s entre 2023 et 2024.

Ces modules ont été partagés en 2023 en 4 modules : un module introductif (+ un module introductif pour le Samusocial), un module de sensibilisation, un module pour les directions et un module d'approfondissement d'accompagnement des victimes. Deux autres modules d'approfondissement (sur l'accompagnement des enfants victimes, et des auteurs de violence) et un module sensibilisation pour le Samusocial seront donnés en 2024.

Ces formations ont été données par des formateur·rices du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales. Le module d'approfondissement d'accompagnement des auteurs sera donné en 2024 par une formatrice de Praxis.

Entre mars et décembre 2023, 42 journées de formations ont été données, pour 219 personnes formées.

# 10.8.1. Module introductif: le processus de domination conjugale

Cette formation de base vise à donner les clés de compréhension du processus de domination conjugale, à pouvoir définir les différentes formes de VCIF et à proposer des outils pour déceler le niveau de dangerosité d'une situation ainsi que de gérer la situation qui fait suite à la violence.

24 jours ont été consacrés pour cette formation (12 modules de 2 journées), pour 102 personnes au total. 10 journées ont été données spécialement pour le Samusocial (5 modules de 2 journées), pour 69 personnes.

# 10.8.2. <u>Sensibilisation aux violences conjugales et</u> intrafamiliales

Cette journée de sensibilisation vise à informer et déconstruire certains préjugés autour des violences conjugales et intrafamiliales ainsi qu'à définir ces dernières et leurs mécanismes. Ce module est destiné aux travailleur euses n'ayant pas eu de formation psycho-sociale ou avec une fonction administrative/ouvrière, qui participent au fonctionnement des services d'aide aux sans-abri en général.

2 jours ont été donnés (2 modules de 1 jour), pour un total de 15 personnes.

# 10.8.3. Module pour les directions : prendre en considération des violences conjugales et intrafamiliales en tant que service

Cette formation est construite spécifiquement à destination des directions et fonction de coordination des services d'aide aux sans-abri, quels qu'ils soient. L'objectif est de pouvoir sensibiliser sur l'approche systémique des violences conjugales et intrafamiliales et échanger sur les enjeux et difficultés à prendre en considération ces sujets dans les projets des services. 4 jours ont été donnés (2 modules de 2 jours), pour 14 personnes.

# 10.8.4. Module d'approfondissement : Accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Cette formation permet d'aller plus loin que le module introductif autour de l'accompagnement et la prise en charge des victimes. Entre apports théoriques et exercices pratiques, les participant·e·s pourront échanger sur leurs pratiques d'accompagnement et leurs difficultés.

4 jours ont été donnés (2 modules de 2 jours), pour 19 personnes.

# 10.9. Pouvoir situer mon travail dans un secteur

Depuis la création des premiers « chauffoirs » à la fin du 19ème siècle, le secteur de l'aide aux sans-abri a fortement évolué et se compose aujourd'hui d'une multitude de services qui agissent auprès d'une population elle aussi très diversifiée. Travailler au sein de ce secteur est une expérience riche sur le plan humain. Cependant, la lourdeur des situations des personnes en difficulté mais aussi de la structuration du secteur rend parfois l'action sur le terrain complexe.

Ce module d'information a pour objectif de permettre aux intervenant·es du secteur de situer leurs actions (dans une institution) au sein d'un ensemble plus large qu'est le secteur de l'aide aux sans-abri à Bruxelles et en Région wallonne. Mieux comprendre le fonctionnement du secteur et de ses enjeux actuels donnera aux « nouveaux travailleurs·ses» des outils supplémentaires pour réaliser leur travail.

Les contenus sont plus spécifiquement :

- Présentation de l'AMA
- Le public « sans abri »
- Les services venant en aide aux sans-abris
- Les lieux de décision et de coordination du secteur
- Les cadres légaux
- Les enjeux politiques actuels

2 journées de formations ont eu lieu en 2023. La première a eu lieu le 21 juin de 09h30 à 16h30 à Namur. La deuxième a eu lieu le 07 décembre de 09h30 à 16h30 à Bruxelles.

### 10.10. Encadrer et accompagner une équipe

En 2022, nous avons de nouveau organisé un cycle d'intervision à destination des directions et des coordinations. En effet, les services d'aide aux sansabris doivent faire face à un grand nombre de défis au quotidien. Les travailleur-ses se retrouvent parfois démuni-es face aux situations des personnes qu'ils-elles rencontrent. Dans ce contexte, le travail d'accompagnement et d'encadrement des équipes par les directions est une tâche essentielle. Quel est le rôle et la posture à prendre en tant que directeur-trice ou coordinateur-trice d'équipe ? Quelles sont les problématiques rencontrées ? Comment soutenir et motiver les équipes ?

Ce cycle de 6 matinées s'est déroulé à Bruxelles en en 2023 (13/01, 10/02, 10/03, 21/04, 24/05, 16/06) pour un groupe de 9 participants.

### 11. LES ACTUALISATIONS

### 11.1. AMA'stat

Cette matinée de formation s'adresse aux travailleur·ses qui utilisent et encodent des informations grâce au logiciel AMA'stat développé pour les maisons d'accueil agréées par la COCOF. Elle permet, d'une part, de former les nouveaux·elles encodeur·ses et, d'autre part, d'expliquer aux personnes déjà familiarisées avec l'outil les nouveautés qui y ont été apportées.

Cette formation s'intéresse essentiellement au côté technique d'AMA'stat et peut sur certains aspects s'intéresser aux situations rencontrées sur le terrain. La formation est dès lors dispensée par Louise Rutten, l'informaticienne ayant développé le logiciel et par la chargée de projet.

La formation a eu lieu le 16 février 2023 de 09h30 à 12h30.

## 11.2. Recueil de données post-hébergement

Chaque année, l'AMA organise une récolte de données ciblée sur le travail post-hébergement réalisé par les services wallons et bruxellois (COCOM), afin de mettre en lumière ce travail et d'affiner la connaissance de ce métier. L'outil de récolte de données qui a été mis au point permet à la fois aux services de gérer les dossiers individuels, mais aussi de compiler l'ensemble des données chiffrées des dossiers de suivi et de disposer des chiffres globaux sur l'accompagnement post-hébergement sur une année. Au terme de l'analyse sectorielle réalisée par l'AMA, cette récolte permet d'avoir une vision d'ensemble sur le post-hébergement et d'analyser son évolution au fil des années.

Une séance collective pour les services de la Région wallonne et de la COCOM a été réalisée le 15 mars à Bruxelles ; celle-ci fut suivie d'un GT sur le posthébergement.

# 12. PARTICIPATIONS À NOS FORMATIONS

Le nombre de personnes ayant participé à nos formations est également est un indicateur : Au total, 287 personnes ont participé à nos différents

espaces de formations et d'échanges en 2023.

Participant-e-s	Région wallonne	Bruxelles	TOTAL
Membres	95 33%	106 37%	201 70%
Non membres	28 10%	58 20%	86 30%
TOTAL	123 43%	164 57%	287

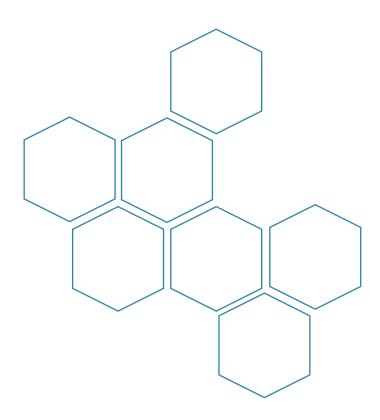
Par type de formation	Total	Dont RW
AMA'tinées (4)	123	54
Formations (6)	97	43
Intervisions (4)	29	16
Actualisations (4)	39	10

# 13. PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ORGANISMES

### **13.1. FEDEPRO**

Depuis 2011, l'AMA est membre de FEDEPRO (Formation et développement professionnel). Cette asbl regroupe 8 fédérations d'employeurs de la SCP 319.02 et a pour but la sensibilisation et la formation du personnel de direction en vue de leur permettre de situer leur rôle et leur action dans le contexte global de la société et ce, en développant leur capacité d'analyse et d'action.

# Communiquer



# **COMMUNIQUER**

# 14. DIFFUSION DE L'INFORMATION PARMI LES MEMBRES ET RELATIVE AUX MEMBRES

L'un des rôles d'une fédération est de coordonner l'information (entrante et sortante) et de la diffuser de manière pertinente et efficace.

### 14.1. Le site internet : www.ama.be

Depuis la mise en place du site Internet en 2007, nous travaillons régulièrement à son amélioration en tentant de rendre celui-ci attrayant, pratique et en proposant un contenu intéressant pour nos membres mais aussi pour toute personne interpellée par la problématique du sans-abrisme.

Notre site fait l'objet d'une mise à jour quasi quotidienne. Nos webmasters nous aident dans la confection de visuels graphiques mais aussi dans le développement d'outils permettant une meilleure utilisation du site.

Comme les années précédentes, en 2023, c'est la page d'accueil (porte d'entrée sur notre site) qui est la plus consultée, suivie par la rubrique destinée à nos membres, puis la rubrique présentant l'AMA et enfin la rubrique définissant le public sans-abri. Notons également que plusieurs de nos membres ont référencé notre site internet sur leur propre site. Ce qui permet à quelques visiteurs de poursuivre leurs recherches sur notre site.

### 14.2. La newsletter de l'AMA: AMA'NEWS



La newsletter est envoyée mensuellement et permet de mettre en lumière le travail de la Fédération, de nos membres et de diffuser les informations de nos partenaires.

# 14.3. Brevo de l'AMA: des newsletters thématisées

Au-delà de l'AMA'news, l'AMA utilise le logiciel d'envoi de mails transactionnels Sendinblue pour communiquer sur les différentes actualités aux membres et aux partenaires. Ainsi les inscriptions et programmes d'événements de l'AMA, mais aussi les

actualités sur les différentes formations sont mises en forme et transmises via ce canal régulièrement.



# 14.4. L'agenda des réunions de l'AMA : AMA'GENDA



L'AMA'genda est diffusé aux membres une fois par mois. Il reprend les dates de nos réunions, formations, AMA'tinées...

# 14.5. Réseaux sociaux : Facebook, YouTube, LinkedIn...

Depuis janvier 2016, nous avons intégré Facebook dans notre plan de communication. La création d'une page et d'un profil nous permet de communiquer sur les évènements que nous organisons mais aussi ceux que nous soutenons et qui sont organisés par nos membres ou nos partenaires.

Notre présence sur le média social permet d'améliorer notre visibilité et de faire la promotion de notre travail ainsi que de nos valeurs.

Le profil « Fédé AMA » est mis à jour régulièrement et nous disposons de pages actives :

- AMA asbl
- Droit à un toit (que nous administrons en seconde ligne)
- L'AMA dit STOP aux violences

Depuis 2021, nous communiquons également via LinkedIn, un réseau social qui est plus axé sur les actualités professionnelles et sectorielles.

Pour chaque événement ou temps fort organisé par l'AMA, nous communiquons sur Facebook et sur LinkedIn avec des images, un petit texte et un lien de redirection vers le site pour la plupart du temps. Cette

communication double canal nous permet de toucher un maximum de monde à travers nos pages et profils. En 2023, à cause d'un moment de flottement de quelques mois entre le départ de la chargée de formation et de l'arrivée du nouveau chargé de formation, la présence de l'AMA sur les réseaux sociaux a dû être réduite. La communication sur les réseaux sociaux sera néanmoins améliorée en 2024.

Par ailleurs, une veille des actualités de nos membres est également réalisée via Facebook (et dans une moindre mesure LinkedIn, qui est moins utilisé par les services), afin de pouvoir alimenter l'AMA'news mais aussi relayer directement sur nos pages. Ainsi l'AMA a pour objectif d'être une caisse de résonance pour ses membres.

L'AMA dispose, également, d'une chaîne YouTube qui met en lumière les interviews, films et documentaires ayant trait à l'AMA et ses membres.

# 15. L'AMA REPRÉSENTE SES MEMBRES ET LES SERVICES DU SECTEUR : ÉVÉNEMENTS

# 15.1. Quinzaine des portes-ouverte et journée d'étude (Région wallonne)

# 15.1.1. <u>Les journées « portes-ouvertes » du 25 avril au 5 mai 2023</u>



Pour cette année 2023, en collaboration avec le RAPEL, ce sont 38 services du secteur de l'action sociale et du logement qui se sont inscrits pour ouvrir leurs portes: maison d'accueil, maison de vie communautaire, abri de nuit, accueil de jour et APL. Au total, ce sont plus de 300 personnes visiteuses qui se sont inscrits via notre AMA'enquête. Ce chiffre est à revoir à la hausse car certains services ont fait la promotion de leur porte-ouverte au sein de leur réseau local sans forcément que les personnes ne se soient inscrites via notre AMA'enquête.

Par rapport à l'édition 2022, réalisée dans une période post-Covid, nous ne pouvons constater que le

véritable succès de cette édition, que ce soit en termes de services inscrits que de personnes ayant pris le temps d'aller les visiter.

### 15.1.2. Journée d'étude le 6 mai 2023



Chaque service a son histoire, son identité, son projet pédagogique, ses pratiques et évolue dans un contexte géographique spécifique. Néanmoins, comme chaque année nous proposons une thématique partagée et centrale à la fois pour la visite des services que de la journée d'étude. Après une édition post-covid en 2022 sur la thématique de la « santé », nous souhaitons cette année questionner l' « accompagnement social en logement » sous toutes ses coutures !

La thématique centrale de la Quinzaine est l'accompagnement social en logement voire l'articulation entre post-hébergement et association de promotion de logement.

Pour les Portes-ouvertes, l'idée est de présenter spécifiquement l'accompagnement en logement que les services proposent aux personnes hébergées ou qui font appel à votre service à savoir les équipes, les missions et tâches, les critères pour commencer et clôturer l'accompagnement (critères), la construction de relais et de partenariats autour de la personne. Enfin pour les services ayant les deux agréments (post-APL) hébergement et de présenter complémentarités et les différences (avantages et difficultés) entre la mission post-hébergement de la mission APL.

Pour la journée d'étude, nous avons l'ambition qu'elle soit à la fois informative et réflexive :

- Informative via des présentations plus "macro" sur l'accès au logement en Wallonie et la présentation de pratiques sociales existantes dans l'accompagnement en logement.
- Réflexive afin de permettre aux personnes présentes d'échanger sur leurs réalités et leurs accompagnements sociaux au travers de quatre ateliers différents, et ce, dans l'objectif de mieux connaître le fonctionnement d'autres services, de

partager sur leurs expériences et de questionner/améliorer leurs propres pratiques.

Plus de 100 personnes ont participé à la journée d'étude.

# 15.2. Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri

L'édition 2023 a été pilotée par l'AMA.

### 15.2.1. Visites des services

Différents types de services ont proposés d'ouvrir leurs portes. Parmi les 50 services accueillants inscrits, on pouvait compter 12 types de services différents. 615 moments de visites ont été réservées par plus de 250 travailleur.se.s différent.e.s. Si une grande majorité des visiteur.se.s inscrit.e.s peuvent être classé.e.s comme appartenant au secteur du sansabrisme, 12,7% provenaient de secteurs connexes. Ceux-ci provenaient alors soit du secteur logement, santé, migration, des administrations, du personnel politique...

personnes inscrites aux visites principalement des éducateur-trices, assistant-es sociaux·ales. Dans une moindre mesure, des coordinateur.trices. directeur.ice.s. des des collaborateur.trices administratif.ves, des psychologues, des chargé.e.s de projets mais aussi des stagiaires ont également participé aux visites.

### 15.2.2. Journée d'étude

Comme à l'accoutumé, une journée d'étude a été organisée. Elle s'est tenue le vendredi 17 novembre au Centre de la Tour à Plomb (24, Rue de l'Abattoir 1000 Bruxelles). Cette journée d'étude avait pour titre : « L'accompagnement en logement : Les clefs de la réussite ».

Cette journée était l'occasion de (re)découvrir les différents types d'accompagnements en logement proposés par le secteur. Nous avons abordé également les difficultés de celui-ci et notamment l'accessibilité au logement pour les personnes sans abri

Par la suite, des représentants et des travailleurs du secteur de l'aide aux personnes sans abri et du secteur du logement social et à finalité sociale ont débattu autour de la question : le logement social ou à finalité social est-il la solution pour reloger les personnes sans abri ?

L'après-midi était consacrée à des échanges en entre professionnel en sous-groupe sur l'accompagnement des jeunes et des personnes cumulant des problématiques ainsi que sur des expériences innovantes de relogement et d'accompagnement (habitats solidaires et occupation temporaire).

La Secrétaire d'Etat au Logement, Nawal Ben Hamou, parmi d'autres personnes invitées, nous ont rejoint durant cette journée :



La journée a réuni près de 130 personnes sur l'ensemble de l'évènement. Cela en fait une belle réussite en termes de nombre de personnes présentes.



## 16. PUBLICATIONS DE L'AMA

Cette rubrique reprend les productions de l'AMA, outre celles diffusées sur les réseaux sociaux ou dans les médias d'information.

### 16.1. Post-hébergement

Depuis de nombreuses années, l'AMA a entrepris un réflexif sur les travail pratiques liées l'accompagnement social après une période d'hébergement en maison d'accueil : le suivi post-Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les membres de la fédération notamment par la mise en place de groupes de travail participatif en vue de baliser et mieux appréhender la diversité des pratiques des services.

En 2016, ce processus a abouti à la publication d'un premier rapport sur le post-hébergement présentant à la fois des données quantitatives et qualitatives issues d'un premier travail de récolte de données à l'échelle du secteur et également une définition du travail de post-hébergement réalisé par les services de terrain.

Depuis la publication de ce rapport, l'accompagnement sur le terrain, le travail réflexif et la récolte de données se sont poursuivis jusqu'à nos jours.

Nous souhaitions, au-delà de poursuivre la récolte de données quantitatives et qualitatives, poursuivre l'objectif de reconnaissance pleine et entière de cette pratique qui, sur le terrain, fait ses preuves et apporte une réelle plus-value aux publics accompagnés. C'est pour cette raison qu'il nous est apparu essentiel de dresser un bilan de la pratique maintenant que nous disposons de données sur un temps plus long, après 5 années de récoltes entre 2017 et 2021. Dès lors, nous avons publié en cette année 2023, un deuxième rapport sur la pratique du post-hébergement en Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale analysant les données de cette période. Au-delà d'en apprendre plus sur la pratique, ce rapport est en lui-même un plaidoyer pour le post-hébergement avec ce chiffre d'un maintien en logement pour plus de huit clôture de personnes sur dix à la accompagnement.

# 16.2. Rapport sectoriel des maisons d'accueil agréées par la COCOF

En tant qu'organisme représentatif du secteur des maisons d'accueil COCOF agréé, l'AMA a l'obligation de rédiger un rapport tous les cinq ans du secteur. Plus qu'une obligation, ce moment est pour nous l'opportunité d'analyser l'évolution du secteur, des services et du public. En 2023, c'était donc notre quatrième rapport sectoriel des maisons d'accueil

COCOF que nous avons publié. Celui-ci dresse une vue globale sur le secteur sans-abri bruxellois, aborde la réalité des maisons d'accueil selon plusieurs angles (législatif, emplois, subventions, etc.), décrit l'évolution des problématiques que le public rencontre et analyse les réponses développées par les services à celles-ci et notamment sur les nouvelles missions spécifiques qui ont été reconnues par la COCOF.

# 16.3. Rapport sectoriel des services wallons

En 2020, l'AMA a entrepris, à l'instar de la COCOF, de rédiger un rapport sectoriel sur l'état et les actualités du secteur de l'aide aux sans-abri en Région wallonne. Celui-ci fut l'objet d'une actualisation en 2023. L'objectif était triple : voir l'évolution de secteur en fin de législature, pointer l'évolution des problématiques des personnes sans-abri et être une base réflexive dans le cadre de notre mémorandum et des recommandations politiques basées sur des constats objectifs et chiffrés.

# 17. L'AMA DANS LES MÉDIAS



25.01.2023 : Crise énergétique : le tarif social pour l'énergie doit être étendu aux centres d'accueil pour sans-abri, estime le PTB (Sudinfo)

15.03.2023 : Carte blanche : Fin du moratoire hivernal sur les expulsions en Wallonie ... Et après ? (Le Soir)

27.03.2023 : Carte blanche : Pour une autre politique du logement

29.06.2023 : Carte blanche : Chasser les plus précaires de l'espace public est une politique violente et irresponsable (La Libre)

- 30.10.2023 : "On va le payer deux fois plus cher", le secteur associatif furieux et inquiet après l'annonce de Nicole de Moor (DH)
- 10.10.2023: De nombreux chantiers sont à poursuivre pour éradiquer le sansabrisme, selon l'AMA (Belga, RTL.be, DH Les Sports)
- 19.10.2023: Emission de radio: Comment lutter contre le sans-abrisme à Bruxelles? (Place publique Arabel)

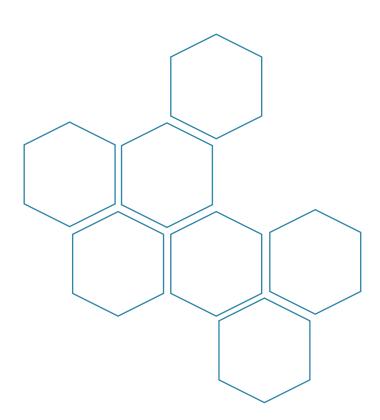
## 18. RENCONTRES D'ÉTUDIANT·ES ET TRAVAILLEUR·SES SOCIAUX·ALES

Depuis plusieurs années, l'équipe rencontre des étudiant·es (assistant·es sociaux·ales, éducateur·trices, master en ingénierie sociale...) et participe également à des jurys de mémoires ou de travaux de fin d'études.

Par ailleurs, l'AMA développe des rencontres, des concertations et des échanges entre les travailleur-ses des services membres, des services non-membre du secteur mais aussi d'autres secteurs. Les AMA'tinées (cf. ci-dessus) sont des moments d'échanges ouvert à l'ensemble du secteur et aux secteurs concernés par la thématique.

Nous organisons également des rencontres entre travailleur·ses lors de voyage d'étude. Nous avons, également, répondu a de nombreuses interviews d'étudiant·es rédigeant des mémoires et des travaux de fin d'études.

# Chercher



## **CHERCHER**

L'AMA collecte, tout au long de l'année, de nombreuses données relatives aux services membres, à leurs publics-cibles, à leurs travailleurs.euses.

Ces collectes de données font l'objet de publications ponctuelles (ex. : Rapport sectoriel, besoins en formations) ou récurrentes (ex. : Hiver 86.400, posthébergement).

Enfin, de nombreuses données sont rassemblées, analysées et utilisées dans le cadre de la défense des intérêts de nos membres.

Conscients de la nécessité de disposer de données fiables, nous revendiquons la mise sur pied d'un observatoire du sans-abrisme en Wallonie et, à Bruxelles, nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec Bruss'Help dans le cadre de sa mission de recherche.

## 19. AMAGICIEL

Un programme de gestion des données a été réalisé "sur mesure" pour les besoins de l'AMA : AMAgiciel. Ce programme nous permet de compiler une série d'informations liées à nos membres et aux missions de la Fédération (ex. : volume de l'emploi, capacités d'accueil...).

## 20. AMASTAT

AMAstat est un outil créé en 2001-2002. Programme de statistiques et de gestion des places à destination des maisons d'accueil agréées par la COCOF, les données récoltées via AMAstat permettent aux maisons d'accueil de rédiger leurs rapports d'activités annuels et à l'AMA de rédiger son rapport quinquennal.

## 21. ENQUÊTE SUR LE POST-HÉBEREMENT

L'AMA collecte, via AMASTAT (maisons d'accueil COCOF) et via un outil d'enquête développé par notre informaticienne (maisons d'accueil COCOM et wallonnes) des données relatives au posthébergement.

Ce travail de collecte s'inscrit dans la continuité de la recherche que nous avions réalisée en 2016, intitulée : « Le post-hébergement : un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie ». Un rapport reprenant les données 2017 à 2021 a été publié en 2023 sur base des chiffres récoltés sur la période et grâce aux réactions lors de la présentation annuelle des données des travailleurs de terrain.

## 22. PARTICIPATION À RECHERCHES ET DES TRAVAUX DE FIN D'ÉTUDES (MÉMOIRES, TFE...):

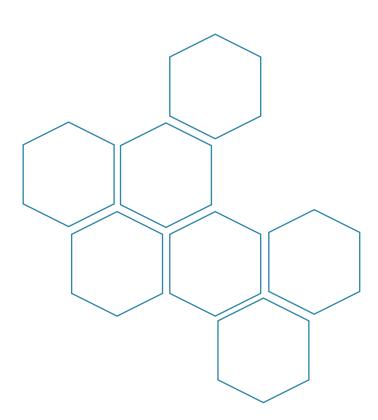
#### 22.1. Recherches et études

- IWEPS: Formation continue des travailleurs en Wallonie
- Be.well.pro: Bien-être mental des professionnels du secteur de la santé et de l'aide sociale

#### 22.2. Mémoires et TFF

- Master : femmes sans abri
- TFE: travailler en maison d'accueil

## Gouvernance



## **GOUVERNANCE**

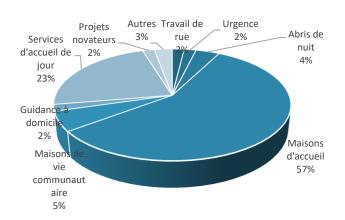
## 23. INSTANCES ET FONCTIONNEMENT

## 23.1. Les membres de l'AMA (nombre d'affiliés)

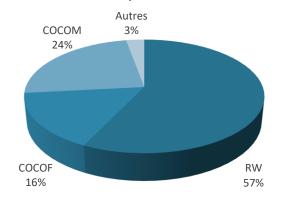
Au 31 décembre 2023, l'AMA fédère **104 services** assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes en difficultés psychosociales mais aussi des personnes morales ou physiques actives dans le domaine de l'aide et de l'accueil de personnes en grande précarité sociale.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres par catégorie d'agrément et par tutelle au 31.12.2023 :

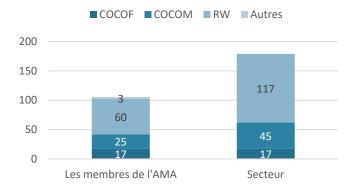
## Membres par mission:



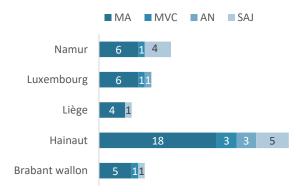
## Membres par tutelle:



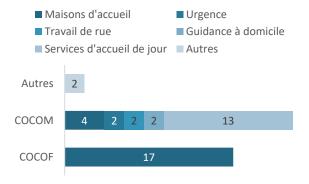
## Membres / Secteur:



## Membres wallons par Province et agrément (60) :



## Membres bruxellois par agrément (44) :



## 23.2. Assemblées générales

## 23.2.1. Assemblée générale du 09.06.2023 :

L'assemblée générale a eu lieu à l'aérodrome de Namur. 49 services membres étaient présents ou représentés. Les points suivants ont été, notamment, abordés :

- Comptes et bilan de l'année 2022 et le budget de l'année 2023 ainsi que le rapport d'activités 2022
- Nomination des mandats de 3 Administrateurs bruxellois, de 2 Administrateurs wallons et désignation du tandem de co-présidence
- Accueil de nouveaux membres : Le Refuge Bruxelles, Li P'Tite Buweye
- Plan stratégique 2023/2026

L'Assemblée générale a aussi été l'occasion de réunion nos membres, ainsi que d'anciens.iennes présidens.es à l'occasion des 55 ans de l'AMA. Ont été mis à l'honneur : année de (la première) présidence ou vice-présidence (tous les anciens présidents.es ont été contacté.es mais certains.es n'ont pu se joindre à nous) :

- Manuel Lopez (1978)
- Monique Dewez (1985)
- Marc Renson (1987)
- Anne Delépine (2002)
- Gilberte Eeckhout (2005)
- André Bouret (2010)
- Patrick Marlière (2014)
- Floriane Philippe (2014)
- Joël Kinif (2020)



## 23.2.2. <u>Assemblée générale extraordinaire du</u> 01.12.2023 :

L'Assemblée générale extraordinaire s'est déroulée à l'Accueil Montfort à Jette. 64 membres étaient présents ou représentés (soit 66% des membres). Les points suivants ont, notamment, été abordés :

- Fin de période de stage de Macadam et de la Maison d'accueil La Consoude-Les Oliviers (CPAS de Tournai)
- Accueil de nouveaux membres, Opération Thermos (Bruxelles), Accueil de jour réPIT, Accueil de jour GABS, Comité de la Samaritaine
- Mise en conformité des statuts avec le Code des sociétés et des associations



### 23.3. Le Conseil d'administration

Au 31.12.2023, le Conseil d'administration est composé de 10 personnes, toutes travaillant dans des services membres de l'AMA :

- Elisabeth DELADRIER, en qualité de Co-présidente bruxelloise
- Laetitia DELANDE, en qualité de Co-présidente wallon
- Coralie BUXANT, Renaud CORNIL, Henry DAMAS, Maud DEVROYE, Jean-Luc JOIRET (trésorier), Corentin LETOCART, Deborah ODDIE (secrétaire) et Alexandra THYSSEN en qualité d'Administrateurs.trices



Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises dont une réunion en présence de l'équipe.

## 23.4. Réunions des administrateurs régionaux (RAW et RAB) et réunions plénières régionales (RPRW et RPRB)

## 23.4.1. Réunions des administrateur·trices wallon·nes (RAW) et réunions des administrateur·trices bruxellois.es (RAB)

Les réunions avec les administrateurs régionaux ont comme objectif principal le suivi des dossiers en cours et traités lors des réunions plénières. Les réunions d'administrateurs wallons permettent d'élaborer des stratégies sectorielles régionales.

En 2023, 6 réunions avec les administrateurs wallons de l'AMA et 4 avec les administrateur trices bruxelloi ses.

## 23.4.2. <u>Réunions plénières des membres wallons</u> (RPRW)

En 2023, 4 réunions plénières avec les membres wallons se sont tenues. Au cours desquelles les sujets suivants ont été abordés :

- Accueil des nouvelles directions et des nouveaux membres
- Actualités des services membres
- GT Mémorandum : état des lieux
- Bilan Quinzaine 2022 et Quinzaine 2023
- Plan stratégique AMA 2023-2026
- Stratégie de rapprochement avec la Fédération Bico

- Présentations: rapport sectoriel 2023, rapport post-hébergement 2017-2021
- Programme de formations 2023 de l'AMA
- Rappel des obligations réglementaires et deadline (subvention, récolte de données)
- Etat des lieux de la Réforme du Décret et de l'agrément accueil de jour
- Prime énergie
- Actualités PGF
- Appel à projets territoire zéro sans-abri
- Accords Non-Marchand 2021-2024
- Présentation de Stéphanie Cassilde de l'ASBL Comme chez Nous : "Recherche & Développement en travail social"
- Présentation des dénombrements 2022 par Nicolas de Moor (UCL) avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin
- Présentation de l'Observatoire wallon du sansabrisme
- Actualité de l'Observatoire wallon du sans-abrisme et GT thématique en lien avec la sortie coordonée du sans-abrisme
- Impact de la crise énergétique sur le secteur
- Plan d'insertion wallon LGBTQIA+ et plan de formation
- Collogue RWDH
- Actualité de l'UNIPSO Mémorandum
- Actualité de la Commission AIS et du Pôle logement
- Présentation du Triangle et d'un outil de communication à l'attention des enfants
- Présentation de la nouvelle maison d'accueil à Marche-en-Famenne

## 23.4.3. <u>Réunions plénières des membres bruxellois</u> (RPRB)

En 2023, 4 réunions plénières des membres bruxellois se sont tenues. Au cours desquelles les sujets suivants ont été abordés :

- Difficultés financières des services
- Actualités des services membres
- Plan stratégique de l'AMA 2023-2026
- Mémorandum de l'AMA 2024
- Présentation des rapports de l'AMA: rapport sectoriel 2023 rapport post-hébergement 2017-2021
- Programme de formations 2023 de l'AMA
- Formations sur les violences conjugales et intrafamiliales à Bruxelles 2023-2024
- Semaine du secteur bruxellois d'aide aux personnes sans-abri 2023
- COCOF : réforme de l'arrêté

- COCOM : Politique de qualité, avant-projet d'ordonnance relative au financement de l'infrastructure
- Bruss'Help Comités Urgence, Insertion et Restreint, Monitoring et Masterplan
- Ordonnance Bruxelles Numérique
- Présentation du don de matériel sanitaire par Iriscare
- Présentation du projet Cover
- Quota d'attributions prioritaires pour les personnes sans abri dans les SISP
- Circulaire « adresse de référence » et conséquence sur la domiciliation dans les structures d'hébergement
- Accords du Non-Marchand 2021-2024
- Primes énergies COCOF et COCOM
- Stratégie de rapprochement avec la Fédération Bico

## 23.5. L'équipe de l'AMA

L'équipe du secrétariat assure notamment la collecte et la diffusion d'informations, l'organisation d'activités telles que des journées d'études, des rencontres, des formations, le suivi des négociations avec les partenaires (Administrations, cabinets ministériels, partenaires sociaux, autres fédérations patronales, etc.).

L'équipe évolue en fonction de subventions à l'emploi telles que les subventions ACS, APE ou Maribel Social mais aussi, en répondant à des appels à projets. En introduisant des dossiers de subvention auprès de nos Ministres de tutelle, nous parvenons à étoffer l'équipe de l'AMA afin de traiter en profondeur des matières. Mais l'équipe idéale dont devrait se doter l'AMA n'est pas encore atteinte. Nous avons une quantité de matières à travailler et une énergie débordante. Mais nous devons continuer nos recherches de moyens financiers stables et récurrents.

## En 2023, l'équipe est composée de :

- Christine Vanhessen, directrice (TP)
- Josiane Wautier, collaboratrice administrative (TP)
- Antoine Farchakh, chargé de projets wallons (TP)
- Louis Berny, chargé de projets bruxellois (TP)
- Elliott Delcroix, chargé de formation et de communication (T partiel), à partir de fin octobre
- Bastien Van Lierde, conseiller juridique (T partiel) à partir de début novembre
- Léa Courtois chargée de formation et de communication (T partiel) jusque fin septembre
- Michaël Sharghi Erd Moosa (Tpartiel) jusque mijuillet

Jacques Simon, comptabilité (bénévole)

Nous avons pu compter sur l'aide précieuse de Massoud pour l'entretien de nos locaux dans le cadre d'une convention avec la Mission locale d'Ixelles. A partir de septembre 2023, l'AMA a fait appel aux services d'une entreprise de nettoyage.

En 2023, l'équipe est allée à la rencontre des membres et d'acteurs du secteur ainsi que de partenaires (liste non exhaustive) :

### Région wallonne :

- L'Espérance (Tournai)
- Espace et Dignité (Namur)
- L'Abri (La Louvière)
- Droits Quotidiens (Namur)
- A toi mon Toit APL (Ath)
- APL de Huy-Waremme
- La Source (Le Bizet)
- L'Oasis (Comines)
- La Moisson et le Housing First TEMPO (Saint-Ode)
- Maison d'accueil du CPAS de Marche-en-Famenne
- Maison Saint-Paul (Mons)
- L'Etape APL (Tournai)
- Les Trois Ports Les 2R (Namur)
- Banalbois (Hatrivial)
- Le Tremplin (Arlon)
- RéPIT (Tournai)
- Braséro (Tournai)
- Maison Maternelle Fernand Philippe (Wanfercée-Baulet)
- SEF (Huy)
- La Consoude Les Oliviers CPAS de Tournai
- ASBL FEES APL (Hornu)
- Le Triangle (Mont-sur-Marchienne)
- L'Ilot Marchienne (Marchienne-au-Pont)
- Le Goéland APL (Nivelles)
- Le Figuier (Marcinelle)
- La P'tit Buweye (Namur)
- L'ouvre-boîte (Nivellles)
- Relais social urbain de Charleroi
- Relais social du Brabant wallon (Wavre)
- RWDH (Namur)
- RWLP (Namur)

### A Bruxelles:

- Foyer Georges Motte
- Resto du cœur de Saint-Gilles
- L'abris (Structure non-agréée)
- Le Refuge
- DoucheFLUX Housing First

- Solidarité Grands Froids
- Comité de la Samaritaine
- RBDH
- Home Victor Du Pré
- L'Ilot 160
- L'Ilot Circé
- Les Trois Pommiers
- Infirmiers de Rue
- Chèvrefeuille
- CPVCF

## 24. GESTION FINANCIÈRE

La situation financière de la fédération est saine.

Notre association est, cependant, tributaire de nombreuses subventions lui permettant, à la fois de financer les salaires de l'équipe ainsi que de développer des projets. Néanmoins, les cotisations des membres restent un apport essentiel au bon fonctionnement de l'asbl. Sans cet apport, de nombreux frais ne pourraient être pris en charge.

En 2023, nous comptons 16 subventions (+2 part rapport à 2022) pour un montant total de 349.209,10€. Le nombre de projets réalisés par l'AMA est le reflet du dynamisme de la fédération.

Les 6 emplois sont couverts partiellement par des subventions ACS, Maribel Social, APE ainsi que par la RBC, la COCOF, la COCOM et la RW. Les Accords du Non-Marchand wallon permettent également de renforcer nos actions. Dans tous les cas, il nous est encore nécessaire de compléter la charge de l'embauche par les cotisations des membres.

En 2023, l'AMA doit prendre en charge 18% (soit une augmentation de 3% par rapport à 2022) des coûts salariaux des travailleurs.

Les comptes sont vérifiés par Pierre DELVAUX, expertcomptable certifié (désigné en avril 2023).

Les comptes sont publiés à la Banque nationale de Belgique.

## ANNEXE: DISCOURS DE CHRISTINE VANHESSEN, DIRECTRICE, À L'OCCASION DES 55 ANS DE L'AMA

Dans les années 1960, quelques pionniers décident d'aller voir ailleurs ce qui existe et, dans la foulée, initient des lieux de rencontres et de débats qui aboutiront en mai 1968 à la création officielle de l'Association des Maisons d'Accueil.

Le 30 mai 1968, les membres fondateurs de l'AMA écrivaient dans les statuts que, l'association :

« A pour objet de regrouper, dans un but de promotion mutuelle, les personnes physiques ou morales, s'occupant directement d'une ou de plusieurs maisons accueillant en majorité sans exigence financière à l'admission des adultes en état de besoin, susceptibles de reprendre ou de continuer une activité professionnelle avec le souci fondamental de leur épanouissement personnel » [article 4]

## C'était un temps :

- où la volonté de se « rassembler pour mieux se connaître » prenait un autre sens
- où les francophones et les flamands se partageaient encore un pays uni
- où la loi réprimant le vagabondage et la mendicité battait son plein
- où les premiers refuges pour femmes battues étaient dans les cartons
- où l'on ne parlait pas de crise du logement, ni de sans abri, ni de migrant
- où l'on parlait des maisons d'accueil mais pas encore d'abri de nuit, de travail de rue ou de Housing first
- où les bénévoles étaient plus nombreux que les professionnels
- où les conceptions philosophiques coloraient l'histoire des associations caritatives

Ils et elles étaient 14, venus du Nord, du Sud et du Centre pour créer une association nationale, qui n'avait pas de travailleur permanent et qui n'était pas subventionnée.

Anne Devresse, présidente de l'AMA de 2005 à 2010, écrivait ceci lors du discours inaugural qu'elle a prononcé à l'occasion des 40 ans de l'AMA:

« A l'époque, il existe une trentaine de maisons d'accueil principalement situées dans les grandes villes : Anvers, Bruxelles, Liège, Namur. Mais elles ont très peu de liens entre elles, aucune aide de l'Etat ne soutient ces initiatives et seules certaines Commissions d'Assistance Publique ont des contacts avec des maisons d'accueil auxquelles elles accordent une aide plus ou moins importante.

Nos courageux explorateurs vont de surprise en surprise. Les systèmes sont totalement différents, les conceptions de l'accueil remontent parfois au Moyenâge: dans certains cas, elles sont basées sur une notion extrêmement stricte de l'autorité, dans d'autres, on entre et sort comme dans un moulin ».

Le travail réalisé par l'AMA, dès les débuts, fut jalonné de discussions et de débats, parfois homériques nous disent les plus anciens.

Des crises sont apparues avec des conséquences telles que la création de l'ARCA en Wallonie ou de la Fédération Bico à Bruxelles.

Mais ces 55 dernières années ont aussi apporté leur lot de victoires et de belles histoires telles que, dans le désordre : l'abrogation de la loi sur le vagabondage et la mendicité, le secteur sous la houlette de l'AMA va participer à l'élaboration de trois nouvelles législations à la COCOF, la COCOM et la Région wallonne ainsi qu'à toutes leurs adaptations depuis plus de 20 ans, un programme annuel de formations, des recherches qui permettent de mettre en lumière le travail réalisé par les membres, la participation à la mise sur pied de La Strada puis de Bruss'Help ou encore de l'Observatoire wallon du sans abrisme, sans oublier la participation à la restauration du Samusocial ou la création de la FEANTSA [Fédération européenne des Associations Travaillant avec les Sans-Abril, les premiers dispositifs d'urgence sociale en Wallonie dans les années '90, le soutien à la création de plusieurs services à Bruxelles, la reconnaissance et le subventionnement du secteur, notre reconnaissance comme fédération patronale au sein de la Commission paritaire 319 depuis 1994, la coordination du dispositif d'accueil de jour « Hiver 86.400 »...

55 ans plus tard, ce sont 101 membres qui composent l'AMA, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri.

55 ans d'une évolution dans les missions de l'AMA et dans celles de ses membres.

La professionnalisation du secteur est devenue la norme et les luttes sont aussi variées que les publics accompagnés par les membres : droit à un logement décent, lutte contre les violences conjugales/intrafamiliales/de genre, droit de vivre dignement, droit à des revenus, droit à des papiers...

Sans oublier, la valorisation des services, de leurs missions et, surtout, des équipes qui œuvrent au quotidien, dans des conditions difficiles, surfant sur les crises institutionnelles, sociales, économiques, sanitaires et sociétales.

Au cours de ses 55 ans, l'AMA a poursuivi plusieurs missions dont la défense de ses membres reste l'objectif principal.

L'AMA a aussi développé une expertise de plus en plus étoffée en s'appuyant sur les savoirs et savoirs faire de ses membres. Ainsi, plusieurs études ont été réalisées et colloques organisés. Citons en quelques-uns :

- « Handicapés sociaux et resocialisation » de Manuel Lopez dans les années '70
- « L'A.M.A. au carrefour des Pauvretés » [colloque en 1984]
- « Sans droit ni toit » [journée d'étude en 1987]
- Une recherche approfondie sur le problème du vagabondage [1989]
- « Les cents portes de l'accueil » [2008]
- Rapports sectoriels pour la COCOF [2008, 2013, 2018 et 2023] et la Wallonie [2020 et 2023]
- « Des familles sans chez soi » [2012]
- « Post hébergement et alternatives à l'hébergement » [2012, 2016 et 2023]
- « Accès au logement des personnes sans abri »
   [2015]
- Rapports des dispositifs « Hiver 86.400 » [2012 > 2020]
- « La place des usagers.ères et les pratiques participatives dans les services d'aide aux sans abri » [2022]
- « L'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales : les enseignements de la crise sanitaire » [2022]
- Sans oublier le site internet, les réseaux sociaux, les capsules vidéos

Enfin, au cours de ces 55 années, l'AMA a su décliner son travail au travers différent concepts tous aussi originaux les uns que les autres :

- Les AMASCOPIE qui recueillent sérieusement des données dans les années '90 avec l'Université de Liège
- Les ECHOSAMA publié trimestriellement dans les année '90 à destination du grand public
- Les BARDAF qui, dans les années 2000, donnent des échos de l'AMA à ses membres à un rythme non périodique

- Les AMANEWS qui donnent des nouvelles mensuelles de l'AMA, des membres et des partenaires
- L'AMAGENDA qui rappelle le planning de réunions à destination des membres
- Les AMAPEROS et les AMAGRILLADES depuis les années 2010

Certain.es se rappelleront aussi les gadgets créés par l'AMA dans le cadre d'un « marketing social » comme les maisons en mousses ou les bandes dessinées. Ou encore les récents bics, badges, cartes postales...

Je clôturai ici, ce discours, par ces quelques mots. Nous devons nous réjouir des résultats engrangés tout au long de ces années. Notre secteur est reconnu et financé dans le cadre de réglementations qui garantissent le fonctionnement à long terme des services.

Cependant, la pauvreté, le mal logement et le sansabrisme continuent à s'accentuer et ce, malgré des investissements financiers sans précédent ces dernières années.

Les priorités de l'AMA resteront tournées vers les besoins des membres et notre objectif restera concentré sur les publics qui frappent quotidiennement aux portes du secteur.

Les défis resteront nombreux dans les années à venir comme la nécessité de trouver des solutions de logements durables, la valorisation des métiers du secteur pour renforcer les équipes, augmenter les salaires, réduire les pénibilités liées au travail 24h/24, réduire les inégalités mais aussi étoffer les moyens financiers de l'AMA et étoffer l'équipe afin de proposer un soutien de qualité aux membres.

55 ans de luttes, 55 ans de petites et grandes victoires, 55 ans de diversités, 55 ans de pratiques professionnelles, 55 ans d'engagement... L'AMA c'est tout ça à la fois. Et pour paraphraser notre coprésidente bruxelloise : « l'AMA c'est vous, l'AMA c'est nous ! »

Si l'AMA a fait de « la diversité est une richesse » son slogan, je terminerai par une citation qui pourrait aussi faire sens :

"Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite" [Henry Ford]

## ANNEXE: MANDATS DE L'AMA ET PARTENARIATS EN 2023

## L'AMA est une fédération patronale :

UNISOC Christine Vanhessen (AG)
UNIPSO Christine Vanhessen (AG)
BRUXEO Christine Vanhessen (AG)

CP 319 Christine Vanhessen (eff.) – Louis Berny (suppl.)
SCP 319.02 Christine Vanhessen (eff.) – Antoine Farchakh (suppl.)

Fonds ISAJH Christine Vanhessen Fonds MIRABEL Christine Vanhessen **Fonds Old Timer** Christine Vanhessen **Fonds BEC** Christine Vanhessen **APEF** Christine Vanhessen (AG) **ABBET** Christine Vanhessen (AG) Association des « Fédés 319.02 » Christine Vanhessen (CA/AG) Fédépro Christine Vanhessen (AG)

## L'AMA en Europe:

FEANTSA Christine Vanhessen (CA), Louis Berny et Antoine Farchakh (AG)

## L'AMA en Belgique:

Younited Belgium Christine Vanhessen (CA/AG)
Plate-forme fédérale de lutte contre la pauvreté Louis Berny et Antoine Farchakh
Housing First (Housing Lab) Louis Berny et Antoine Farchakh
Comité de vigilance en travail social Christine Vanhessen (AG)

Task force intrafrancophone violences conjugales Louis Berny et Antoine Farchakh

### L'AMA à Bruxelles :

Bruss'Help Christine Vanhessen (CA/AG) – Louis Berny, Elisabeth Deladrier,

Corentin Letocart, Pascal Biesemans (Comités)

New Samusocial Christine Vanhessen (AG)

Regio Louis Berny

Conseil consultatif COCOF « hébergement » + Bureau Christine Vanhessen (eff.), Louis Berny (suppl.) et Odile Dayez

Conseil consultatif COCOM Christine Vanhessen (eff.) – Elisabeth Deladrier (suppl.)

CBCS et IFA Louis Berny (AG)

RBDH Louis Berny – Josiane Wautier

Le Forum - Bruxelles contre les inégalités Louis Berny (AG)
Ilot – Capteur et créateur de logement Louis Berny

### L'AMA en Wallonie:

Observatoire wallon du sans-abrisme

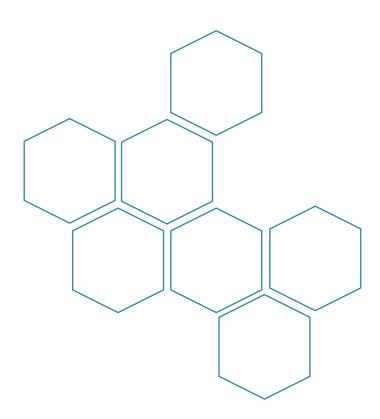
Antoine Farchakh (eff.) – Christine Vanhessen (suppl.)

CESW – Action sociale

Antoine Farchakh (eff.) – Christine Vanhessen (suppl.)

CESW – Logement Antoine Farchakh (eff.)
RWLP Antoine Farchakh
RWDH Antoine Farchakh (AG)

# Les membres de l'AMA





### ABRIS DE NUIT — HÉBERGEMENTS D'URGENCE

Abri de nuit Le Tremplin

Abri de nuit du CPAS de Mons

Le Triangle – Abri de nuit

Abri de nuit Soleil d'Hiver

Asile de nuit Pierre d'Angle

Centre d'accueil d'urgence Ariane



#### TRAVAIL DE RUE — ÉQUIPES MOBILES

Alias

Diogenes

L'Escale (CPAS de Mons)



#### **ACCUEIL DE JOUR**

Bij Ons - Chez Nous

Braséro

Centre d'accueil de jour L'Escale (CPAS de Mons)

Comme Chez Nous

Comité de la Samaritaine

Consigne - Article 23

DoucheFLUX

Espace dignité

ESPAS - Accueil de jour (Arlon)

GABS - La Ruche

Jamais Sans Toit

L'Escale (CPAS de Mons)

L'Ilot – Le Clos

La Fontaine (Bruxelles)

La Fontaine (Liège)

Le Triangle – Transi Toit

Les Petits Riens - L'Air de rien

Li P'tite Buweye

Macadam

Nativitas

RéPIT

Resto du Cœur de Namur

Resto du Cœur de Saint-Gilles

Resto Jet

Source - La Rencontre

Un Toit un Cœur



### MAISONS D'ACCUEIL

Accueil Famenne - L'Élan

**Accueil Montfort** 

AdS - Foyer Georges Motte

AdS - Maison de la Mère et de l'Enfant

CPVCF - Centre de prévention des violences conjugales et

familiales

CPVCF - La Parenthèse

Chèvrefeuille

Collectif Contre les Violences Familiales et l'Exclusion

Emmaüs Liège

Espoir

Ferme de l'Aubligneux

Hôtel Maternel

L'Abri

L'Archée

L'Églantier

L'Espérance

L'Étape

La Clairière

La Maison du Pain

La Maison Heureuse

La Maison Rue Verte

La Maison'Elle

La Moisson

La Source

Le Chant d'Oiseau

Le Figuier

Le Goéland

Le Kangourou

Le Refuge (Bruxelles)

Le Relais (CPAS de Molenbeek)

Le Tremplin

Le Triangle

Les Foyers d'Accueil

Les Petits Riens – @ Home 18-24

Les Petits Riens – Maison d'accueil Parenté Les Petits Riens – Maison d'accueil Prévot

Les i ettes itteris - iviaison a aceaem

Les Trieux (CPAS de Namur)

Les Trois Pommiers

Les Trois Portes - Maison d'accueil pour hommes

Les Trois Portes - Maison d'accueil pour femmes

Maison d'accueil de Banalbois

Maison d'accueil Escale

Maison d'accueil La Consoude-Les Oliviers (CPAS de

Tournai)

L'Ilot – Maison d'accueil d'urgence Le 160

L'Ilot – Maison d'accueil Le 38

L'Ilot - Maison d'accueil Marchienne

L'Ilot - Maison d'accueil Jumet

Maison d'accueil Oasis

Maison d'accueil Saint-Paul

Maison Maternelle du Brabant wallon Maison Maternelle Fernand Philippe

Maison Maternelle Paul Henricot

OH – Home Baudouin
OH – Home Victor Du Pré
Service Violences Intrafamiliales (CPAS de Mons)
Service d'Entraide Familiale
Soleil du Cœur
Solidarité femmes et refuge pour femmes victimes de violences
Source - La Rive
Terre Nouvelle



### **M**AISONS DE VIE COMMUNAUTAIRE

Maison Maternelle Fernand Philippe
Maison Maternelle du Brabant wallon
IMP La Providence - Service Proximam
Ferme Saint-Achaire
Les Trois Portes - Milieu de vie communautaire
La Source – Maison de vie communautaire



## **G**UIDANCE À DOMICILE

L'Ilot – S.Ac.A.Do. Les Petits Riens – Un Toit à Soi

## **PROJETS NOVATEURS**

Rolling Douche Bulle Opération Thermos (Bruxelles) Solidarité Grands Froids